

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

COMMISSION: M. JEAN BURTON, président  
M. ALAIN DUHAMEL, commissaire  
Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 5 septembre 2013, 19 h  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2013**

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

M. Jean-Yves Joannette et Mme Marie-Josée Béliveau (TROVEP)..... 3  
Mme Marie-Josée Dupuis ( TCAÎM)..... 15  
Mmes Patricia Clermont et Brigitte Geoffroy (CEUM) ..... 28  
Mme Mélanie Joly et M. Mathieu Bélanger (Vrai Changement pour Montréal-Groupe  
Mélanie Joly) ..... 49  
M. Marcel Côté et Mmes Véronique Fournier et Louise Harel (Vision Montréal et Coalition  
Montréal)..... 57  
MM. Antoine Cantin et Laurent Lévesque (UTILE) ..... 73

## MOT DU PRÉSIDENT

### **M. JEAN BURTON, président :**

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir! Je me nomme Jean Burton, je préside cette  
commission. Mes collègues, Irène Cinq-Mars et Alain Duhamel, se joignent à moi pour vous  
souhaiter la bienvenue à la deuxième partie de l'audience sur le projet de Plan de  
développement de Montréal. Nous sommes secondés par une équipe composée de madame  
10 Ginette Thériault, secrétaire de commission, monsieur Michel Agnaëff, mesdames Stéphanie  
Wells et Élise Naud.

Ce soir, nous accueillerons les personnes et les organismes qui se sont inscrits pour  
exprimer leur opinion. Pour la deuxième partie de l'audience, cela se passe entre les citoyens  
et la commission. Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas de table consacrée aux  
15 représentants de la Ville de Montréal comme c'était le cas dans la première partie de  
l'exercice. Ce sont les citoyens qui vont prendre place devant nous.

Nous avons prévu neuf séances d'audition des opinions, nous entendrons plus de  
20 70 citoyens ou représentants d'institutions et d'organismes. La commission a aussi reçu des  
interventions écrites additionnelles qui ne seront pas présentées devant nous mais dont nous  
tiendrons compte.

Je vous rappelle que les consultations de l'Office répondent au principe selon lequel  
les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de  
25 vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les  
décisions des élus relativement à ces projets. Nos consultations se déroulent selon une  
procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie.

Quant au déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à  
30 l'horaire. Nous allouons une vingtaine de minutes à chacun, incluant le temps de présentation  
et d'échanges avec les commissaires. À ceux et celles qui ont déposé un mémoire, je rappelle

que nous l'avons lu attentivement et je vous invite donc à présenter les éléments essentiels de façon à laisser le plus de temps possible pour un échange avec nous.

35 Les mémoires seront rendus publics une fois les séances d'audition terminées. Ils demeureront accessibles sur le site internet de l'Office. Une fois la consultation terminée, les commissaires entreprendront l'analyse de l'information et des mémoires et le rapport devrait être déposé aux élus municipaux à la fin de l'année et rendu public en janvier 2014. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus.

40 Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Louise Philibert. Bonsoir! Et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Michel Jutras. Comme pour les séances de la première partie, tout ce qui se dit au cours de l'audience est enregistré et la transcription des notes sténographiques sera accessible sur le site internet de l'Office. J'ajoute que la commission est soutenue dans son travail par une équipe de l'Office que vous avez déjà rencontrée notamment à l'accueil. Elle s'occupe aussi bien de l'accueil que de la logistique. La

45 séance de ce soir devrait prendre fin vers 22 h, si tout se déroule comme prévu.

50 Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je rappelle que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des autres sont irrecevables.

55 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissent dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville de Montréal pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira, bien entendu, de rectifier un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

60 J'inviterais maintenant, monsieur Jean-Yves Joannette et madame Marie-Josée Béliveau, s'il vous plaît. Bonsoir!

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

65 Bonsoir! Merci de nous recevoir. On vient vous parler ici ce soir de choses invisibles,  
donc deux choses invisibles. La première, c'est la TROVEP de Montréal qui est un petit  
regroupement d'organismes communautaires qui est composé d'une cinquantaine de centres  
de femmes, de comités logements, de maisons de jeunes, de centres d'éducation populaire et  
qui, depuis 1979, travaille à la défense de droits, à la lutte à la pauvreté, aux inégalités  
70 sociales. Puis on va vous parler d'autres problèmes invisibles mais c'est de celui-là qu'on va  
surtout vous parler, parce que ce n'est pas visible le monde qui ne peut pas sortir de chez eux.  
Ce n'est pas visible le monde qui est pogné dans des trappes de pauvreté. Ils ne sont pas  
capables de se déplacer à l'intérieur de la Ville de Montréal.

75 Donc c'est de ça qu'on va vous parler. Et Marie-Josée Béliveau va vous présenter plus  
complètement le mémoire qu'on vous a présenté. Peut-être vous dire que la TROVEP, elle  
s'est intéressée à ça au début des années 2000 parce que les hausses de tarif faisaient que  
plus les hausses allaient et plus le siècle avançait, plus les gens restaient de plus en plus chez  
eux. Et ça, ça faisait qu'ils participaient de moins en moins à des activités d'éducation  
80 populaire ou à des démarches sociales quelconques.

Donc dans les derniers quatorze ans, ce qu'on a pu constater, c'est si déjà depuis les  
années 95, les organismes communautaires fournissaient déjà des repas lors d'activités parce  
que la faim commençait à sévir, de plus en plus, nous sommes obligés de fournir des billets  
pour que les gens se déplacent. Ça fait que c'est dans ce contexte-là qu'on a travaillé à  
85 essayer d'analyser cette problématique-là et qu'on en est arrivé à parler du droit à la mobilité et  
à revendiquer une tarification sociale. Je vais laisser Marie-Josée compléter.

**Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

90 Donc la question des transports dans notre société, c'est un sujet complexe qui est fait  
de composantes très entremêlées. D'une part, les déplacements sont directement liés aux  
modes d'organisations sociale et économique d'une société et au rapport qu'elle entretient

avec le temps et l'espace, et d'autre part, ils reflètent les priorités que notre société se fixe à différents niveaux.

95

De nos jours, les activités de la vie se font sur des territoires donc de plus en plus éclatés et avec des rythmes très exigeants. Ainsi, un citoyen ou une citoyenne « inséré-e » parcourt quotidiennement plusieurs kilomètres et il ou elle doit le faire à toute vitesse. Les obstacles rencontrés dans les pratiques de mobilité de la vie courante, par exemple, les courses à la recherche d'emploi ou à des soins de santé et les autres nécessités, nous montrent que la mobilité n'est pas qu'une question de transport mais c'est aussi une question de droit au même titre que le logement qui doit être prise d'autant plus au sérieux que dans notre société le manque de moyen de déplacement peut devenir un facteur d'exclusion.

100

L'agencement des villes actuelles qui sont organisées autour des véhicules ne favorise pas les services et les emplois de proximité. Donc pour les populations installées en périphérie des bassins économiques et d'emploi, il est souvent impératif d'avoir accès à une voiture ou au transport collectif pour la mobilité.

105

Or, l'offre en transport public est très mal adaptée aux besoins de la population des quartiers moins nantis, puis quand les transports collectifs existent, leur coût élevé restreint les possibilités de déplacement pour les personnes à faibles ressources. C'est donc les personnes dont les revenus sont les plus faibles qui rencontrent le plus de frein à la mobilité alors que justement, avoir des problèmes pour se déplacer, c'est réduire ses chances de se trouver un emploi, de se former, de se soigner, de rencontrer des gens, bref, d'avoir une vie sociale riche et structurante.

110

115

Favoriser l'accès à la mobilité, c'est indispensable à l'insertion des populations en difficulté et au renforcement du lien social. Ce déficit de mobilité conduit à un enclavement des territoires et à un sentiment d'exclusion des populations.

120

Lorsqu'on analyse la question d'accès au transport dans une perspective économique, on y trouve aussi de nombreux avantages. L'accès à la mobilité permet de se former et de se

125 développer en ayant accès à des établissements de formation, par exemple, puis de  
rechercher un emploi et de travailler et ensuite, de consommer des biens. Donc cela permet  
une augmentation de gens ayant accès à des emplois et donc de contribuer au roulement de  
l'économie. Bref, l'accès au transport peut améliorer la santé économique des individus et de  
la société. Une aptitude à la mobilité, pour sa part, se traduit par une difficulté d'appropriation  
d'espace et constitue un handicap empêchant de mener une vie normale. C'est ce que certains  
130 experts nomment « la trappe d'immobilité ».

L'enjeu du transport est un problème collectif et non individuel dont les racines sont  
systémiques. Il est central de comprendre que les décisions prises par les décideurs publics  
ont d'importantes répercussions sur les populations concernant leur transport. C'est la raison  
135 pour laquelle il est primordial de bien penser la question des transports dans notre société et  
de l'articuler avec les besoins des citoyens pour les aider à se relier socialement et  
économiquement.

De nos jours, la division du travail provoque des changements d'échelle de la vie des  
140 individus. Ainsi, se déplacer dans les villes, hors des villes, vers les villes, est une nécessité  
pour accéder à la plupart des biens, services et relations sociales. Les transports sont donc  
indispensables. Or, lorsqu'il s'agit du transport en commun, le droit à la mobilité est  
directement lié, d'une part, à la capacité de payer, et d'autre part, aux frais exigés pour utiliser  
ces services.

145 Les restrictions à la mobilité restreignent ainsi d'autres droits et sont un facteur  
d'exclusion sociale. C'est donc ainsi qu'on voit naître la question du droit à la mobilité. Ce droit  
devrait aller au-delà du droit à circuler puisque celui-ci est un droit générique, c'est-à-dire un  
droit qui conditionne le respect et la mise en œuvre d'autres droits dont les droits au travail et à  
150 la santé. Il s'agit d'un droit à double dimension : premièrement, un droit-liberté qui s'inscrit dans  
le prolongement du droit à circuler librement et ensuite, un droit-créance qui implique que tous  
les individus puissent se déplacer. Cela veut donc dire une responsabilité pour les pouvoirs  
publics qui doivent rendre possible la mobilité des personnes.

155 L'accès au transport en commun étant un droit, nous croyons fortement qu'il ne doit  
pas être limité pour des raisons financières. Or, la pauvreté est un frein majeur à l'accès au  
transport en commun à Montréal. En effet, 29 % de la population montréalaise vit sous les  
160 seuils de faibles revenus. Les personnes moins nanties ont-elles aussi le droit de se déplacer,  
elles ont le droit à la mobilité, un droit de plus en plus évoqué dans diverses villes de la  
planète.

Comme vu auparavant, les tarifs du transport en commun étant trop chers pour de  
nombreuses personnes en situation de pauvreté, ils contribuent à l'exclusion sociale et  
empêchent ou limitent ces personnes dans l'exercice de leurs droits. Pour corriger cette  
165 situation, une tarification sociale permettrait d'atténuer les conséquences de la pauvreté. Il  
s'agit donc d'offrir un tarif spécial à moindre coût pour les personnes en situation de pauvreté.

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

170 Ça fait que c'est pour ça qu'on en arrive, nous autres, à penser qu'il faut absolument  
que la Ville de Montréal accorde une tarification sociale aux personnes à faibles et à très  
faibles revenus. Quand je parle de personnes à faibles et à très faibles revenus, on ne parle  
pas uniquement des personnes assistées sociales. On constate que les gens qui travaillent au  
salaire minimum, puis souvent à temps partiel, eux autres non plus n'arrivent pas et ils doivent  
175 se déplacer.

On parle aussi des personnes qui sont sur l'aide sociale, le petit chèque là, ce qu'on  
appelle le petit chèque. Ça, c'est en bas de 600 \$ par mois. Puis c'est à eux autres que le  
ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale demande le plus de se trouver un emploi, puis  
180 de sortir, puis de se dépêcher à en trouver un. Et c'est bien de valeur mais il faut se déplacer  
pour trouver un emploi.

Quand on a regardé un petit peu les propositions qui se retrouvent dans le Plan de  
développement de la Ville de Montréal, moi j'ai été surpris de voir comment que c'était  
185 important pour la Ville dans ce plan-là d'intervenir au niveau des quartiers. Félicitations, c'est

une belle piste. En même temps, nous vivons dans une ville où les gens sortent de leur quartier et c'est de ça qu'on vous demande de prendre en compte dans notre intervention.

190 Rapidement, les pistes de solution qu'on propose. D'une part, c'est d'insérer le droit à mobilité. On a pensé à la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Comme je vous disais tantôt, on est une petite patente, une petite organisation, on n'a pas eu le temps de regarder, on n'a pas les ressources pour voir tout partout d'où ce qu'il faudrait mettre ce droit-là et à l'inscrire. Mais on se disait que cette place-là, ça avait l'air d'avoir du sens.

195 L'autre question, c'est de mettre en place des tarifs sociaux. Dans les derniers mois, on a réussi à faire adopter une recommandation à l'Hôtel de ville. C'était la première fois que des élus se penchaient sur ce problème invisible là que je vous parlais tantôt et il y a une proposition qu'on aimerait bien voir aboutir un jour qui est d'étudier, dans un premier temps, les possibilités d'une tarification sociale et on souhaiterait que les organismes communautaires  
200 soient associés à cette démarche-là.

Merci de votre écoute.

**M. JEAN BURTON, président :**

205 On peut passer à la période des questions. Vous êtes prêts?

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

210 On va essayer de répondre.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

215 Dans votre mémoire, vous citez le cas canadien de la Ville de Calgary. Est-ce que vous connaissez d'autres villes canadiennes qui ont un programme social de cette nature ou si c'est un cas unique? Avez-vous entendu parler d'autres villes qui auraient une tarification sociale comme ça du transport public?

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

220 À ma connaissance, non. Je crois que c'est la place où qu'il y a une expérience là  
présentement.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

225 Et aux États-Unis, par contre, si je comprends bien, c'est un peu plus répandu.

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

Oui.

230 **Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

En Europe aussi.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

235 En Europe aussi. Ma seconde question, c'est – puis là, je ne vous parle pas de me  
parler de combien ça coûte, etc. – parce qu'il y a un coût à un programme social de cette  
nature-là, qui l'assume? D'où vient la source de financement d'un programme de cette nature?  
240 D'après vous, ça devrait venir du provincial, du municipal, de la collectivité montréalaise en  
général?

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

245 Nous autres, on est rendu à penser que ça doit venir des deux. Ça doit venir de la Ville de  
Montréal et ça doit venir du gouvernement du Québec. Et c'est la motion qui a été adoptée à  
l'Hôtel de ville. Donc d'inviter le ministère des Transports à regarder la chose. Peut-être même  
aussi le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. C'est sûr qu'on est dans des phases

exploratoires, c'est-à-dire qu'on cherche une solution à un problème invisible. Puis c'est pour ça qu'on vient vous en parler. Ça fait que c'est ça.

250

Quand on a commencé à revendiquer cette chose-là, une tarification sociale, nous avons rencontré monsieur Trudel qui, à l'époque, était responsable du transport en commun à l'exécutif de la Ville de Montréal et lui estimait que c'était autour de 9 M\$. Mais il parlait principalement des personnes assistées sociales. Puis il nous disait que si Québec donnait ce qu'il ne donne pas en transport des écoliers, il y aurait possibilité de financer la tarification sociale. Je vous dis ça sous toutes réserves qu'il avait raison.

255

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Mais ça donne un ordre de grandeur.

260

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

C'est ça. Et c'est sûr que pour la TROVEP de Montréal, nous autres, l'intérêt, c'est de dépasser aussi les personnes assistées sociales, parce que comme je disais tantôt, ce qui se développe le plus, c'est le travail à temps partiel, c'est le travail au salaire minimum. Ça fait que pour nous, ça devrait être élargi comme préoccupation. Mais en ordre de grandeur, c'est ça. Et c'est ça l'intérêt de cette étude-là.

265

Si je me ramène au cas de Calgary, c'est comme ça qu'ils l'ont fait aussi. Ils ont commencé par étudier la chose puis à évaluer la possibilité. Puis ça, on se réfère au document du Conseil des Montréalaises sur la chose, l'exemple de Calgary spécifiquement là-dessus. Les résultats en termes d'intégration sociale sont tout à fait étonnants parce qu'effectivement, les gens qui étaient – ce qu'on appelle les trappes d'immobilité – bien, ils pouvaient se déplacer.

270

275

Puis le déplacement, ça veut dire pouvoir chercher de l'aide pour se former, ça veut dire chercher de l'emploi aussi mais ça veut dire aussi – parce que des fois, on est pris avec

280 des gens que ça fait des années qu'ils sont isolés, donc de recommencer à avoir une vie sociale, de recommencer à voir du monde puis à parler avec du monde, puis tout ça, ça a l'air naïf, je le sais, mais c'est parce que c'est ça aussi la pauvreté. C'est beaucoup d'isolement. Puis quand on revendique ça, bien c'est parce que quelque part, on est en train d'enfermer les pauvres chez eux et c'est ça qui est dramatique.

285 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

290 Alors, effectivement, vous avez répondu à deux des questions que j'avais aussi en tête concernant est-ce qu'il existe d'autres exemples et est-ce que ces exemples-là ont été évalués. Vous me répondez oui, Calgary, et on a des références, le Conseil des femmes de Montréal l'a étudié aussi. Alors à ce moment-là, compte tenu qu'on sait que ça a eu du succès ailleurs, ça a eu des effets bénéfiques, non seulement pour briser l'isolement mais pour aussi avoir accès à l'emploi, si je comprends bien, tous les autres facteurs que vous avez – pourquoi est-ce que vous ne recommandez pas un projet pilote qui pourrait s'inscrire dans le plan d'action du PDM en attendant que le gouvernement réponde « Oui, on va financer à tel taux, etc. » Pourquoi n'y aurait-il pas un projet pilote qui pourrait s'étaler sur trois à cinq ans, par exemple, et avec un mécanisme d'évaluation, etc.? Un projet pilote.

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

300 Vous m'en voyez tout à fait ébahi, Madame. Excusez. C'est des choses qu'on n'avait pas explorées. C'est des choses qu'on espérait qui pourraient voir le jour dans le cadre d'une étude avec la STM. Puis, effectivement, à ma souvenance, le cas de Calgary a commencé comme étant un projet pilote qui a été reconduit d'année en année. La Ville de Longueuil présentement?

305 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

La Ville de Longueuil le fait présentement?

310 **M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

Vas-y donc.

315 **Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

Il y a la Ville de Longueuil aussi qui a mis sur place un projet pilote...

320 **M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

C'est pour les aînés.

325 **Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

C'est pour les aînés mais c'est quand même intéressant.

330 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Ça peut s'élargir.

335 **Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

C'est ça. Nous, ce n'est pas tout simplement pour les aînés...

340 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

C'est plus large.

**Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

340 Mais c'est une solution quand même intéressante.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

345 Ça pourrait être envisagé. Parce que nos préoccupations, compte tenu que l'objet de la consultation, c'est quand même un projet de développement de Montréal, j'essaie de voir comment, quelle recommandation feriez-vous pour que votre préoccupation et le principe de mobilité, le droit à la mobilité s'inscrive dans le PDM. Une partie de la réponse, c'est de dire qu'on propose que ça s'inscrive dans la charte, puis qu'on retrouve la charte dans le PDM, mais pourquoi pas une inscription directe? Parce que l'inscrire dans la charte, ça prend  
350 un certain temps aussi. C'est comme deux choses qui peuvent aller en parallèle. Pourquoi pas le faire aux deux? Je me pose la question.

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

355 Je me sens complètement naïseux, Madame, excusez-moi.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

360 Ce n'est pas naïseux du tout, du tout.

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

365 Je vous trouve très aidante. Regardez, un des problèmes qu'on a quand on est une petite patente comme nous autres, c'est d'essayer de cogner aux portes, puis des fois, on ne sait pas trop où ce qu'on s'en va. D'ailleurs, je ne savais pas du tout où ce que je m'en venais à soir. Ça m'a énervé toute la journée et c'est ça. Ça fait que quand vous nous parlez de comment inscrire ça dans le Plan de développement de la Ville de Montréal, je vous remercie.

Je ne sais pas comment qu'il faut procéder pour... On pourrait vous envoyer un ajout à notre mémoire.

370

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Nous en parler, non. Votre présentation orale et les échanges sont là pour enrichir.

375

**M. JEAN BURTON, président :**

La transcription, tout ce qu'on dit est en transcription, de sorte que ce dont on discute constitue des éléments d'information qu'on peut utiliser, nous, au moment de la rédaction de notre rapport.

380

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

O.K. Merci.

385

**M. JEAN BURTON, président :**

Ce n'est pas perdu, ne vous inquiétez pas.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

390

C'est un complément à votre présentation écrite.

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

395

O.K. Ça fait que vous n'êtes pas obligé de noter que je me suis traité de niaiseux.

**M. JEAN BURTON, président :**

Mais ça va y être de toute façon, ne vous inquiétez pas.

400

**M. JEAN-YVES JOANNETTE :**

Effectivement, nous autres, on pense que ça doit être expérimenté. Je ne suis pas sûr qu'on est capable de dire, de légiférer ça plus de caler ça dans le béton. En même temps, quand on a eu des échanges avec la Ville de Montréal ou à la STM, ce qu'ils nous disent, c'est que ce n'est pas à eux autres de faire des programmes sociaux. En même temps, quand je regarde ce qui s'est donné au niveau des étudiants puis ce qui est promis présentement pour les étudiants adultes, bien moi, je trouve que ça ressemble à un programme social quelque part. Puis c'est ça.

405

410

Mais en même temps, quand vous me dites un projet pilote, je trouve ça intéressant mais je ne sais pas du tout comment je défendrais ça demain. Parce que je ne suis pas capable d'évaluer qu'est-ce que ça peut avoir l'air. Si vous me mettiez un paragraphe là-dessus, je serais super content, Madame.

415

**M. JEAN BURTON, président :**

Mais on pourrait au moins suggérer aussi que dans le PDM, l'étude qui est annoncée, que ça apparaisse comme une recommandation et qu'on y mette un délai. Parce que de dire qu'on va faire une étude sans mettre de délai, à mon avis, c'est un peu inquiétant. Si j'étais à votre place, j'aimerais ça savoir quand. Mais ça, c'est le genre d'informations qui, à partir de votre mémoire, et à partir donc de vos préoccupations, qui peuvent être restructurées et reformulées dans l'ensemble de l'analyse qu'on fera de la problématique du transport, de l'accessibilité. Donc c'est des thèmes qui sont revenus assez fréquemment dans l'ensemble des présentations qui ont été faites.

420

425

Oui, Madame, vous vouliez ajouter?

**Mme MARIE-JOSÉE BÉLIVEAU :**

430 Est-ce que ça nécessiterait aussi qu'on fasse un ajout dans le mémoire? Non.

**M. JEAN BURTON, président :**

435 Non, non. On vous remercie. Vous avez déjà fait un bel effort de venir nous voir pour nous présenter votre position. Merci beaucoup.

J'inviterais maintenant madame Marie-Josée Dupuis, s'il vous plaît. En passant, est-ce que madame Patricia Clermont est là? Non, pas encore. Alors vous allez nous parler des aînés.

440

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Bien oui.

445

**M. JEAN BURTON, président :**

Très bien, Madame. On vous écoute.

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

450

455 Tout d'abord, je pense que je tiens au nom de la TCAÎM à remercier la Ville de Montréal d'avoir confié le mandat à l'OCPM de mener la consultation publique sur le Plan de développement de Montréal. En juin 2012, on avait été contacté comme partenaire de la Ville pour nous présenter le plan, puis depuis, on a vu toute une évolution notamment avec les soirées *Demain Montréal*, puis il y a eu également l'ajout d'un plan d'action. On sent qu'il y a plusieurs préoccupations des citoyens qui ont été intégrées depuis. Donc pour ça, merci d'avoir accepté le mandat.

460 En fait, la grande déception de la Table des aînés de Montréal, qui est un organisme qui regroupe 90 organismes sur l'île de Montréal, qui offre des services aux aînés mais il y a également des membres institutionnels comme l'Agence de la santé et des services sociaux, c'est l'oubli dans le plan de Montréal de nommer le plan d'action municipalité amie des aînés qui est le dernier plan à avoir été adopté par la Ville, si je ne me trompe pas. Donc ça, c'était un des oublis majeurs qui transparaît malheureusement tôt ou tard dans le plan. Donc voilà.

465 Dans le plan, on trouve qu'il y a un manque de sensibilité qui est porté à certaines spécificités des aînés. Donc on parle qu'il y a un vieillissement de la population mais il y a certains aspects qui méritent d'être clarifiés. C'est pourquoi on met l'accent dans le fond sur l'importance d'intégrer les besoins des personnes âgées dans les déplacements, donc dans le transport et la mobilité, dans l'aménagement, mais également dans l'habitation. On met également l'emphase sur l'accessibilité universelle donc dans l'aménagement du transport mais également sur l'importance de densifier les premières couronnes de l'île de Montréal et d'avoir un transport en commun adéquat, d'avoir des quartiers durables qui mettent de l'avant également le principe d'équité intergénérationnelle.

475 Je vais commencer par faire un léger portrait des aînés de Montréal et, par la suite, je vais entrer un peu plus dans les recommandations qu'on fait.

480 Donc les aînés montréalais, une population en augmentation bien évidemment mais également une mosaïque de réalités. À Montréal, on a donc 250 535 aînés en 2011 et la majorité ont donc 75 ans. 92 % vivent en ménage privé, c'est-à-dire à domicile; l'autre pourcentage est dans des CHSLD pour la plupart. Donc la majorité, la grande majorité, presque la totalité vit dans la communauté. 36 % d'entre eux vivent seuls. Le tiers vit avec un faible revenu. 40 % déclare au moins une incapacité, donc ça se traduit majoritairement par de troubles de mobilité, d'agilité ou d'audition. Le deux tiers des piétons victimes d'un accident de la route, selon le bilan du SPVM annuellement, au cours des dernières années, c'est les personnes de 65 ans et plus.

490 Ces accidents-là surviennent notamment aux intersections, souvent à cause qu'il y a un  
manque de visibilité mais également sur les artères qui sont les plus grandes. Plus il y a de  
voies, en fait, plus il y a de risques pour une personne âgée d'avoir un accident, souvent parce  
que les temps de traverse sont insuffisants. Plus d'un aîné sur deux n'a pas de permis de  
conduire à Montréal. Donc les moyens pris sont donc le transport en commun et la marche en  
priorité.

495 Les données que je viens de vous présenter mettent de l'avant l'importance d'avoir  
accès à des services de proximité, donc à distance de marche, et que l'environnement urbain  
soit sécuritaire, confortable et accessible universellement.

500 J'ai cru bon vous présenter une carte de 1981. Malheureusement, ce n'est pas une  
super qualité mais bon, ça représente les aînés de 65 ans et plus habitaient en 81, donc on  
voit qu'ils sont principalement concentrés dans le centre de la ville. Et puis ça, c'est pour  
différentes raisons, en fait. À ce moment-là, les aînés étaient – bon, en fait, les jeunes familles  
quittaient pour aller s'installer en banlieue. Les aînés étaient davantage pauvres, en fait, il y  
505 avait une pauvreté qui était généralisée parce qu'ils n'avaient pas de scolarité, pas de pension  
ou des faibles pensions, puis l'homogénéité également de l'offre résidentielle en banlieue ne  
correspondait pas aux besoins des aînés.

510 En 2006, on voit que les aînés se sont plutôt répartis dans les premières couronnes de  
l'île de Montréal notamment par le retour des jeunes adultes dans le centre pour les études,  
pour le travail. Donc ça, ça a contribué également au processus de gentrification qui a été bon  
pour certains quartiers mais également il y a eu une offre résidentielle diversifiée qui s'est  
développée dans les premières couronnes. Également, les parcours des aînés sont différents  
en 2006 qu'en 81, beaucoup plus de gens instruits, qui ont eu des professions. Et un parcours  
515 résidentiel également différent. Donc ça crée une offre résidentielle très variée sur l'île de  
Montréal : donc copropriétés, des maisons bigénérationnelles, des grands complexes, des  
coops.

520 Le plus grand défi à court terme pour le développement de Montréal se trouve donc dans les banlieues de première couronne qui ont un tissu urbain de type banlieue, donc souvent développées en fonction de l'automobile et donc il y aura des défis au niveau de densifier mais également au niveau de la mixité des usages, au niveau de la requalification des noyaux de banlieue et au niveau du développement de l'offre de transport en commun bien évidemment.

525 Les défis pour les quartiers centraux qui sont souvent en processus de gentrification, c'est le risque d'exclusion pour les locataires âgés mais également la disparition de commerces ou de lieux de socialisation accessibles dans la vie du quotidien.

530 C'est très important – ça fait écho à la première présentation – de s'intéresser au transport et à la mobilité des âgés, notamment parce que les impacts sur l'accès aux soins de santé, sur la sécurité alimentaire et sur la participation sociale sont considérables. On est dans une ère où les grandes orientations provinciales misent sur le maintien à domicile. Donc il devient de plus en plus important de favoriser l'autonomie des âgés, entre autres en ce qui  
535 concerne leur mobilité. Donc c'est crucial de sécuriser, de rendre plus confortables les environnements urbains qui connectent les lieux du quotidien aux réalités par une population finalement qui développe des limitations fonctionnelles avec l'avancée en âge.

540 D'ailleurs, une étude récente \*\* sur les limitations d'activités et sur le vieillissement démontrait que le tiers des Québécois déclare vivre avec une incapacité. Donc dans ce sens-là, on se dit que répondre aux divers besoins des âgés, donc en mettant de l'avant les principes d'accessibilité universelle, c'est en quelque sorte améliorer l'aménagement pour tous.

545 Le transport et la mobilité des âgés, une carte que vous connaissez déjà, j'imagine. Donc la part modale de la voiture est évidemment très fréquente aux extrémités de l'île également pour les âgés mais je vous rappelle que plus d'un âgé sur deux ne possède pas de permis de conduire.

550 Là, mes cartes ne sortent pas très bien. Dans le centre, la carte du centre, c'est l'utilisation des transports en commun par les aînés, donc évidemment, priorisés dans le centre. Plus le métro s'éloigne du territoire, plus on est dépendant de la voiture. Et ça, ça crée un risque d'exclusion évidemment pour les aînés qui n'ont pas accès à une automobile, pour ceux qui ne possèdent pas de permis de conduire et ceux qui se voient retirer leur permis.

555 Pour ce faire, je réitère encore que c'est très important d'avoir une bonne performance du transport collectif sur l'ensemble de la région métropolitaine mais également à l'intérieur des quartiers. Cela implique la nécessité d'augmenter les seuils de densité sur l'île et l'ensemble de la région.

560 Donc la nécessité d'intégrer ces préoccupations de la Table des aînés dans le Plan de développement de Montréal par des cibles concrètes. Tout d'abord, comme je viens de le dire, l'importance de densifier les quartiers, pour nous, c'est essentiel avoir concrétisé des milieux dans le fond qui vont permettre un transport collectif de qualité mais également d'avoir une vie de quartier stimulante, d'avoir accès à des espaces publics de proximité et de qualité pour les personnes âgées. Et pour tout le monde, en fait. Donc première recommandation, c'était de densifier d'au minimum 30 à 40 personnes par hectare afin de permettre le développement d'une offre de transport collectif performante.

570 Par la suite, deuxième recommandation, en fait, concerne davantage l'aspect de la croissance résidentielle. On parle beaucoup dans le Plan de développement de développer des logements abordables et de grande dimension, surtout pour le besoin des familles, mais on parle également de mixité sociale. Mais dans le terme de « mixité sociale » on parle souvent seulement en termes de revenus, c'est évidemment très important, mais en termes d'âge, donc tout l'aspect équité intergénérationnelle, c'est d'où le maintien à domicile et 575 l'importance de mettre en place les mécanismes pour défendre surtout les locataires aînés dans les quartiers.

580 Je vous donne juste comme exemple dans le quartier La Petite-Patrie, seulement 10 % de la population est aînée mais le tiers des dossiers traités par le comité logement concerne les personnes âgées, donc pour des hausses abusives de loyer ou des risques d'éviction. C'est assez préoccupant dans les quartiers centraux de Montréal.

585 Donc la recommandation qu'on faisait à ce niveau-là, c'était que la Ville de Montréal s'assure de développer des logements abordables et adaptés aux besoins des locataires aînés dans les quartiers centraux, mais de faire également les pressions nécessaires auprès de la Régie du logement pour resserrer les critères d'éviction pour les locataires aînés. C'est des mesures qui existent déjà en France pour les aînés de 75 ans et plus. Donc on pourrait très bien s'en inspirer à ce niveau-là.

590 Qu'est-ce qui nous préoccupait également dans le Plan de développement de Montréal, c'était tout ce qui concernait le développement résidentiel vers les pointes de l'île, parce qu'il y a des terrains disponibles. Encore une fois, si vous revenez dans les cartes que je vous ai présentées plus tôt, il y a quand même beaucoup d'aînés qui s'y trouvent et puis c'est des développements en fonction de l'automobile principalement. Alors dans ces quartiers-là, il faut absolument mettre de l'avant les principes de la croissance intelligente, le *Smart Growth*, les urbanistes vont savoir de quoi je parle, puis il sont également en annexe de notre mémoire, 595 mais tout ça pour dire que c'est de mettre de l'avant la proximité et l'accès aux services de base à distance de marche et les options de transport en commun. Donc ça, c'était notre troisième recommandation.

600 Par la suite – je vais accélérer un petit peu – en fait, on parle beaucoup d'intégrer l'accessibilité universelle dans le mémoire au niveau de l'aménagement et de l'architecture. Donc on aborde également l'aspect du partage de la route parce qu'on parle souvent des piétons et des cyclistes mais on oublie toutes les personnes qui sont autorisées sur les pistes cyclables dont des aides à la mobilité motorisée, puis c'est quelque chose qui est utilisé de plus en plus par les aînés et je pense que dans les années à venir, ça va être en constante croissance. Donc de penser également à ces utilisateurs-là de la route pour la confection des trottoirs mais des rues également. 605

610 Par la suite, je vais parler – je pourrais passer assez vite, c'est ça, c'est l'accessibilité universelle vraiment qu'on veut qui soit davantage intégrée dans le Plan de développement de Montréal. On travaille, nous comme organisme, de plus en plus en amont dans les projets de la Ville. Je pense au Quartier des spectacles, au Quartier latin, mais également on est sur différents comités à la Ville, comité de déneigement, etc., donc il y a une volonté de mettre de plus en plus, de prévoir de plus en plus en amont les projets et d'intégrer le principe 615 d'accessibilité universelle mais malheureusement, dans la vision de Montréal, on ne le voit pas tant que ça. Donc il y a vraiment à marteler un peu plus dans le plan les principes d'accessibilité universelle.

620 Je parle beaucoup de densité, je parle beaucoup d'accessibilité universelle. Au niveau des logements abordables, on oublie de mentionner la Stratégie d'inclusion des logements sociaux qui est un outil dont s'est dotée la Ville de Montréal. On croit qu'il devrait faire partie de tout développement résidentiel, c'est un outil qui doit être bonifié selon nous.

625 Je crois que je vais passer rapidement. C'est ça, au niveau de tout ce qui touche au risque d'exclusion liée à la gentrification, l'importance également de préserver des lieux pour les activités sociales et culturelles pour les aînés, des lieux de sociabilité. Et là, la Ville a évidemment son mot à dire, son devoir de préserver ces lieux-là. Alors on demande de mettre en place les outils pour conserver ces espaces-là.

630 Au niveau de verdir les quartiers, évidemment tout ce qui touche les îlots de chaleur frappe en premier les personnes les plus vulnérables au niveau de la santé, donc les personnes âgées, en ligne de fond. Alors évidemment, on martèle cet aspect-là d'avoir des espaces verts qui intègrent le verdissement et l'agriculture urbaine à proximité, à 500 mètres, donc à distance de marche. Voilà, je vais m'arrêter ici.

635 **M. JEAN BURTON, président :**

Merci. Questions?

640 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Deux. Alors tout d'abord, je vous remercie pour votre mémoire, c'était un argumentaire très convaincant, d'autant qu'on est dans une perspective de vingt ans et que la problématique va s'amplifier.

645

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Oui.

650 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Alors compte tenu de ça justement, mes deux questions sont les suivantes. Les recommandations que vous proposez, est-ce qu'elles sont différentes de celles que vous aviez déjà émises et qui ont été, selon vous, intégrées dans le PDM version antérieure? Les recommandations que vous proposez sont différentes de celles-là?

655

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Que celles qui avaient été...

660

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Bien c'est parce que vous avez dit dans votre introduction que cette version du PDM vous semble plus adéquate ou plus recevable pour deux raisons : parce qu'elle intègre des recommandations que vous aviez faites antérieurement et parce qu'il y a un plan d'action.

665

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

670 Nous, on n'a jamais déposé directement des recommandations. On a assisté aux soirées *Demain Montréal*, on a entendu les personnes âgées s'exprimer, puis ça reflétait les demandes qu'on voulait qui se trouvent dans le Plan de développement. Ce qu'on souhaitait, c'était également qu'il y ait des cibles plus précises, un peu à l'instar du travail qui avait été fait avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

675 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Donc ces recommandations d'aujourd'hui, que vous nous présentez maintenant, devraient selon vous être intégrées dans le plan, c'est ce que vous souhaitez?

680 **Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Oui.

685 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Est-ce qu'elles tiendraient la route pour les prochains vingt ans? Lesquelles parmi celles-là sont absolument – vous en avez quinze – est-ce qu'il y en a dans ça qui vous apparaissent beaucoup plus prioritaires à court terme, être implantées à court terme, d'autres qui pourraient faire l'objet de projets à moyen et à long termes? Est-ce que ça tient la route?  
690 C'est un programme pour vingt ans ce que vous nous présentez.

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

695 Bien si je ne me trompe pas, le premier plan d'action est quinquennal, en fait. Ça va être des plans quinquennaux qu'on va avoir.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Donc elles réfèrent surtout au plan d'action, vos recommandations.

700

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Oui, c'est ça. La majorité des recommandations s'inscrivent plus dans cette partie-là.

705

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

S'il y avait une priorité ou un secteur plus urgent?

710

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Bien, c'est sûr qu'actuellement, à court terme, c'est vraiment dans les quartiers centraux qu'il faut qu'on s'intéresse à la population aînée. Nous, on a participé, c'est ça, à des recherches qui démontrent que dans les quartiers qui se *gentrifient*, il y a réellement un risque d'exclusion pour les personnes à faibles revenus, donc les locataires aînés surtout qui sont les premiers à subir des pressions pour augmenter les loyers. La Régie du logement les protège dans une certaine mesure mais souvent, il n'y a pas des suivis qui sont faits pour voir vraiment – bon, les propriétaires justifient par exemple une éviction souvent par des travaux ou pour loger un membre de la famille mais souvent, par la suite, il n'y a pas vraiment de vérification si réellement c'est ça qui est arrivé.

715

720

C'est sûr qu'en vieillissant, le réseau aussi s'effrite. On n'a pas nécessairement les gens autour de nous pour nous conseiller pour se battre. Donc en ce moment, c'est vraiment quelque chose qui est assez préoccupant. À chaque pratiquement mois, je vois des histoires comme ça dans les journaux, des personnes âgées qui finalement se sont fait évincer.

725

Donc la recommandation qu'on faisait de prendre les mesures avec la Régie du logement pour interdire les évictions à un certain âge, je trouve qu'elle a du sens, puis qu'on

730 devrait s'y attarder. Après, c'est sûr que la Ville, dans le plan, concrètement ça ne sera pas inscrit comme ça, mais ça peut être une action qu'elle va entreprendre de faire à la Régie.

735 Sinon, au niveau du transport, ce qu'on entend énormément, c'est dans les quartiers, beaucoup l'est de l'île, les aînés qui n'ont pas d'option de transport à l'intérieur des quartiers. Bon, il y a des projets qui sont envisagés pour l'est de l'île mais il n'y a pas d'option nécessairement qui a été développée, c'est ça, dans le quartier. Puis c'est ça que les aînés ont de besoin. En vieillissant, l'échelle des déplacements se resserre vraiment à l'échelle du quartier mais quand il n'y a pas du tout d'option qui est offerte ou bien c'est un service aux demi-heures, même aux heures parfois, ça ne convient pas.

740 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

745 Dans la partie vision du PDM, il faudrait selon vous inscrire le principe d'accessibilité universelle, le décliner dans la perspective des aînés et d'autres, parce qu'il y en a d'autres qui sont venus nous dire pour les femmes aussi, quels que soient leur âge, leur catégorie, et dans le plan d'action, il y aurait une priorisation sur ces deux volets-là que vous venez d'exposer.

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Oui.

750 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

C'est un peu comme ça que vous...

755 **Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

C'est ça, parce que sinon, tout ce qui est développement de quartier, qu'il soit plus dense, plus vert, c'est profitable à tout le monde mais c'est vrai que c'est super important également pour les aînés. C'est le sentiment de sécurité qui vient avec. Donc c'est ça. Mais

760 oui, c'est que nous, ce qu'on notait, c'est que oui, c'est nommé l'accessibilité universelle dans le plan mais toujours à la fin, alors que ça devrait être quelque chose qui est intégré dès le départ et c'est ce qu'on veut faire dans les projets. On veut que ça soit intégré en amont. Puis ce n'est pas des coûts supplémentaires quand c'est fait dès la planification.

765 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

770 Juste une précision, si vous me permettez. Dans les cartes que vous avez présentées, vous avez parlé de la pression dans les banlieues de la couronne nord alors que c'était l'agglomération, est-ce que c'était plutôt des arrondissements excentrés dont vous vouliez parler? Parce qu'on ne voyait rien sur la carte qui montrait les banlieues, la couronne.

775 **Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Oui, c'est ça. C'est que c'est une carte – celle que j'ai montrée – c'était une carte qui a été modifiée parce que je voulais vraiment qu'on se concentre à la Ville de Montréal. Mais les banlieues de première couronne quand même, quand on pense à Pointe-aux-Trembles ou même Pierrefonds...

780

**M. JEAN BURTON, président :**

785 C'est parce que le terme « première couronne » généralement est utilisé pour ce qui entoure l'agglomération.

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

On pourrait avoir une bonne discussion là-dessus.

790

**M. JEAN BURTON, président :**

Non, d'accord, juste pour bien comprendre. Pour vous, la première couronne, c'est les arrondissements ou les villes liées qui sont loin du centre-ville.

795

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Bien c'est les parties périphériques, c'est les quartiers périphériques.

800

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Qui sont périphériques aux quartiers centraux.

805

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

C'est ça.

**M. JEAN BURTON, président :**

810

Parfait.

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Mais étant donné qu'ils ont vraiment une typologie de banlieue similaire à ce qu'on peut retrouver sur le nord et le sud.

815

**M. JEAN BURTON, président :**

Mais on reste sur l'île. On est toujours sur l'île et on peut toujours intégrer ça au PDM.

820

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

C'est ça.

825

**M. JEAN BURTON, président :**

D'accord. Parfait.

830

**Mme MARIE-JOSÉE DUPUIS :**

Par rapport au centre, c'est pratiquement les mêmes distances. Donc si on traverse dans le fond...

835

**M. JEAN BURTON, président :**

D'accord. Merci beaucoup. Est-ce que madame Patricia Clermont est là? Vous devancez de quelques minutes donc puisque la personne qui devait être là juste avant vous ne peut pas se présenter.

840

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

Bonsoir! Je m'appelle Patricia Clermont et je suis conseillère en politique publique au Centre d'écologie urbaine de Montréal, qui est un organisme qui a été fondé en 1996. Nous œuvrons avec et auprès des citoyens et des municipalités, des arrondissements et des institutions. Nous travaillons sur des projets d'aménagement favorisant le transport actif et collectif particulièrement dans le cadre des quartiers verts actifs et en santé et sur des projets de verdissement et d'agriculture urbaine.

845

850 Dans notre mémoire, nous insistons sur l'importance que le Plan de développement de  
Montréal mise davantage sur l'instauration de processus participatif. Les politiques et les  
mesures peuvent être conçues et réalisées en mettant davantage à profit les citoyens car la  
participation citoyenne, c'est l'inclusion de tous ceux qui peuvent contribuer à la définition et à  
la réalisation d'une ville dynamique, écologique et démocratique. C'est prendre en  
855 considération les types de citoyens et leurs occupations, les travailleurs, les étudiants, les  
familles, les plus pauvres, les piétons. C'est aussi aller dans le quotidien des citoyens, dans  
leur milieu de vie et parfois en dehors des cadres formels de consultation. C'est avant tout  
arrêter de les considérer comme des bénéficiaires ou des clients mais plutôt comme des  
acteurs et des experts de leur milieu de vie.

860 C'est ce que nous constatons continuellement par exemple, dans le cadre de nos  
projets de quartiers verts ou encore d'agriculture urbaine. Les citoyens sont les mieux placés  
pour dire comment ils peuvent mieux se déplacer dans leur quartier en montrant les obstacles  
qu'ils rencontrent et ce qu'ils rêvent et pensent possible pour leur quartier. À notre avis,  
Montréal a tout à gagner en se basant davantage sur les organismes en lien avec les citoyens  
et en instaurant une administration de proximité.

865 Par ailleurs, étant donné le caractère structurant des réseaux et des moyens de  
transport, nous croyons qu'une mobilité durable doit permettre et accélérer un transfert modal  
plus important. Cela doit mener les citoyens à délaisser l'automobile pour les transports actifs  
ou collectifs. Pour cela, il faut entre autres penser la Ville pour les piétons afin qu'ils puissent  
870 se déplacer sécuritairement, efficacement et confortablement. Il faut aussi sécuriser davantage  
d'intersections, faciliter les traversées de rue, réduire les vitesses des véhicules motorisés et  
surtout, il faut que Montréal fasse véritablement le choix du transport collectif et soit cohérente  
avec cette orientation en évaluant la pertinence des projets de développement de la capacité  
routière.

875 Sur ce point, il est utile de rappeler les engagements d'un autre plan, le Plan de  
transport adopté en 2008. En faisant le bilan des projets qui n'ont pas été réalisés, il nous  
semble évident que certains d'entre eux auraient pu l'être puisque le financement ne dépendait

880 que de Montréal. Par exemple, alors que le Plan de transport projetait de sécuriser 50 intersections par année pendant dix ans, il est maintenant question de n'en faire que 25 par an pour les prochaines années.

885 De plus, il semble aussi évident que des économies considérables auraient pu être faites s'il y avait eu une meilleure coordination des travaux. Que l'on pense seulement aux rues qui ont été ouvertes à de multiples reprises, tantôt pour des travaux de réfection d'aqueduc, tantôt pour des raccords de gaz. Ouvrir les rues pour les refaire devrait faciliter la possibilité d'améliorer la rue, soit en élargissant les trottoirs, soit en installant des saillies de trottoir verdies qui remplissent une double fonction : faciliter la traversée de la rue; embellir et rafraîchir les lieux.

890 Enfin, au chapitre du verdissement et de l'agriculture urbaine, il faut miser sur la préservation des espaces verts qui créent de la fraîcheur, particulièrement en préservant les espaces verts de projets immobiliers qui prévoient les détruire et insister sur la réduction des îlots de chaleur. Pour cela, il faut favoriser et soutenir les projets de ruelle verte et d'agriculture urbaine souvent initiés par les citoyens d'ailleurs.

900 D'autre part, le comité consultatif qui a été mis sur pied relativement à l'agriculture urbaine est certes un bon départ mais il faut maintenant qu'il se coordonne de manière cohérente avec le reste, notamment avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui comporte des objectifs quant à la canopée et le schéma d'aménagement qui promeut des trames verte et bleue. Il faut aussi éviter des incohérences telles les règlements qui interdisent ou limitent la création de toit vert.

905 Finalement, plutôt que d'entendre si souvent parler de la nécessité que Montréal soit compétitive, nous croyons qu'il faut surtout qu'elle soit inspirante pour ses citoyens, créative. Nous voulons que les plans, du moins les bonnes dimensions des plans se réalisent. Il faut désormais engager la mise en œuvre des plans avec des échéanciers, des budgets concrets et détaillés car la réelle valeur du PDM pour les Montréalais, c'est ce qu'il permet de mettre en

910 œuvre afin que les citoyens puissent bien vivre la ville, bien vivre dans la ville d'une manière véritablement durable tant économiquement, écologiquement que socialement. Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

915 Merci.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

J'ai eu énormément de plaisir à lire votre document.

920 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

925 Merci.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

925 Il y a là je dirais une approche qui démontre que vous êtes dans le vent des nouvelles pratiques en matière d'urbanisme et de conception. Alors j'ai une question très générale, puis deux, trois questions de détail sur votre texte.

930 La première, vous l'avez dit en introduction, la participation citoyenne, de votre point de vue en tout cas, devrait être au cœur de la conception. Ce ne sont pas seulement des bénéficiaires mais aussi des acteurs. La légitimité qui appartenait surtout aux créateurs de pouvoir concevoir des espaces, maintenant est transférée aux utilisateurs.

935 Est-ce que ce principe peut s'appliquer aussi à toutes les échelles de la planification? Parce que le projet qui est devant nous porte sur une planification macro, on peut dire, une échelle très large. Ça couvre tout un territoire de ville. Et si oui, avez-vous des exemples de villes qui ont demandé à leurs citoyens de participer à la planification macro comme on le fait présentement?

940 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Je dois vous avouer que je suis nouvellement en poste, alors je ne pourrais pas vous répondre ce soir. Je pourrais, par contre, vous répondre par écrit par la suite, à la suite de cette soirée. Par contre, vous parlez d'échelle, alors c'était à l'échelle...

945

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

À l'échelle de tout un grand territoire. Parce que la participation citoyenne à la conception de projets de proximité, ça se fait. Ça se fait. Ça peut être un parc, ça peut être des habitations, etc. Mais est-ce que vous avez à l'échelle territoriale, est-ce que ça se fait? Et si oui, bien, on aimerait avoir des exemples.

950

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

955

Si vous permettez, je vais juste...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

960

Oui, vous pouvez demander à votre collègue, bien sûr.

**M. JEAN BURTON, président :**

Si vous pouvez nous éclairer, n'hésitez pas.

965

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

Elle s'appelle Brigitte Geoffroy, elle est conseillère en communication.

**Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

970

En fait, je vais vous répondre selon l'expertise du Centre.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

975

Oui, c'est ça.

**Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

980

Notre expertise est principalement à l'échelle du quartier et tout le processus ou les processus participatifs auxquels on a participé, notamment pour les quartiers verts, quartiers verts, actifs et en santé, ce sont des processus qui se font à l'échelle du quartier. Parce que c'est les gens qui y résident, c'est leur milieu de vie dont il est question et c'est leur milieu de vie qu'on transforme.

985

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Oui, j'ai compris ça.

**Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

990

Donc qui se sentent concernés. Donc c'est ces gens-là les bénéficiaires directs qu'on implique. À l'échelle macro, je pense que c'est plus difficile parce que les enjeux sont beaucoup plus importants et beaucoup moins près du citoyen.

995

Maintenant, pour donner des exemples, on cite souvent en exemple le cas de New York, notamment pour leur budget participatif où ils ont fait intervenir les gens par communauté. Mais c'est toujours par petite communauté et jamais sur une grande échelle. Le budget de la Ville, par exemple, ce n'était pas la Ville de New York au complet, c'était les quartiers et c'était ciblé. Parfois des gens qui avaient un niveau de littératie plus élevé donc

1000 des gens, des professionnels et tout ça qui maîtrisaient un peu plus les enjeux, on les consultait d'une première phase et ensuite les gens qui étaient issus de milieu plus défavorisé, on les consultait plus régulièrement parce qu'on se rendait compte que c'est à la fréquence que ces gens-là participaient au processus.

1005 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Merci. Dans votre document à la page 4, le dernier paragraphe de l'introduction ou l'avant-dernier paragraphe de l'introduction, celui qui se trouve à la page 4, si je comprends bien la lecture de ceci, vous nous dites en fin de compte que pour ce qui est du volet vision du Plan de développement tel que présenté, ça vous convient. C'est le plan d'action qui devrait être révisé. Est-ce que c'est bien ça qu'il faut comprendre de votre document?

1010 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

1015 En fait, pour nous, effectivement, les éléments de la vision, ça allait.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Ça allait.

1020

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1025 Disons qu'on trouvait – je vais dire ça comme je le pense – que le plan d'action municipal était désarticulé par rapport aux éléments de vision. Puis en fait ce qui manque, puis ce qu'on a mentionné tout au long du mémoire de plein de façons, c'est qu'il manque les bilans de tous les plans qu'on a faits depuis dix ans, depuis cinq ans tout particulièrement.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1030 Il faudrait des diagnostics.

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1035 En fait, il faudrait, mais nous on s'inquiète du fait qu'on a du mal à même faire les bilans. Donc non pas seulement les actions qu'on avait dit qu'on ferait mais même juste à admettre qu'on a eu du mal à les faire. Faire le diagnostic, ça nous permettrait de voir où on est rendu mais aussi de questionner pourquoi on n'est pas rendu où est-ce qu'on avait dit qu'on arriverait.

1040 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Quelles sont les fins, quels sont les facteurs, sur quoi il faut agir.

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1045 C'est ça, exactement.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1050 D'accord.

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1055 Parce qu'à un moment donné, puis c'est pour ça qu'à un certain endroit, on parle, on dit qu'on ne veut pas que ce soit un nième plan. C'est qu'à un moment donné, on n'est pas du tout découragé mais au niveau des citoyens, à un moment donné, ça devient un processus bien abstrait, puis même ça contribue un peu au désintéressement et au cynisme des citoyens qui se disent : « Bon, encore une consultation. »

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1060

Au lieu de mobiliser, ça démobilise.

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1065

Exactement. Tandis que quand on fait un plan puis on fait un bilan, puis même si on n'est pas arrivé à l'atteindre comme on pensait qu'on le ferait, il y a un effet mobilisateur sur lequel on peut compter pour dire : « Maintenant, on avance. »

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1070

D'accord. À la page 5 sous le point 1 : *Une Ville pour, avec, par les citoyens*, « avec et par », vous énoncez, vous dites que vous souscrivez au principe de développement mais en plus, vous faites une énumération de quelques thèmes importants pour vous. Est-ce qu'il y a une hiérarchie dans ces thèmes-là? Vous parlez d'aménagement, transport, verdissement, agriculture, qualité de vie dans les quartiers. Est-ce qu'il y a une hiérarchie ou ils sont tous aussi importants les uns que les autres?

1075

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1080

Alors je m'excuse, vous parlez à la page 5?

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1085

Page 5...

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

Juste avant la section.

1090 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

... sous *Une Ville pour*, avec et par les citoyens, les trois premières lignes.

1095 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Alors s'il y a une hiérarchie?

1100 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Oui?

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1105 Moi, je vous dirais que c'est certain que nos terrains de prédilection, c'est l'agriculture urbaine et le verdissement, d'une part, et d'autre part, les aménagements puis les transports actif et collectif. Mais on a une vision holistique de tout ça.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1110 Vous avez une vision?

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1115 Holistique, c'est-à-dire que tous ces...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

O.K. Je n'avais pas entendu.

1120 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Ces thèmes-là sont étroitement interreliés. C'est pour ça que dans la seconde section, on présentait cinq sections en fait parce qu'elles se répondent les unes aux autres, en fait.

1125 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Holistique et systémique.

1130 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Oui, c'est ça exactement.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1135 Page 9, vous revenez sur l'idée que ce sont les quartiers qui sont dans le fond les lieux d'inscription. Ce n'est pas comme ça que vous le dites mais c'est de vos actions et c'est là que ça donne le sens à la Ville et à la participation citoyenne. Qu'est-ce que vous faites d'un centre-ville? À quoi ça sert un centre-ville? Vous attendiez la question.

1140 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Bien oui.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1145 Alors vous êtes bien préparée.

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1150            En fait, ça a été un moteur d'écriture que de penser à ça. Parce qu'en fait, souvent par exemple, quand on lit les journaux, on parle beaucoup du centre-ville.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1155            Excusez-moi. Est-ce que vous entendez en arrière? Plus ou moins. Peut-être parler un petit peu plus fort. Je vois le non-verbal, les gens essaient de vous entendre.

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1160            O.K. Je vais arranger ma petite voix. Alors l'importance d'un centre-ville, c'est certain que c'est une vitrine très importante. C'est une grande partie de l'identité par exemple internationale d'une ville. Par contre, des fois, on a peut-être l'impression que ça en vient à symboliser la Ville en soi alors que la Ville, c'est plus que le centre-ville. Parce que sinon, on va être déçu sur certains aspects par exemple qu'on va comparer point à point. Évidemment,  
1165 le Quartier des spectacles, ce n'est pas comme à Barcelone, ce n'est pas comme Paris. Tandis que par contre, ceux qui viennent nous visiter – en tout cas, moi, les gens que je vois visiter Montréal, eux ce qui les intéresse, c'est bien sûr le centre-ville, le Vieux-Montréal, ce qu'on trouve dans les guides, mais c'est beaucoup la vie quotidienne, comment on vit.

1170            Puis moi, quand je voyage en tout cas, c'est ce qui m'intéresse aussi. C'est l'expérience un peu globale de la Ville. Alors qu'est-ce que ça fait que d'aller à tel musée, O.K., qu'est-ce que ça fait d'aller à tel grand événement, au Festival de Jazz par exemple, et qu'est-ce que ça fait aussi le matin d'aller prendre son café, d'aller faire son épicerie pour se faire un repas entre amis chez quelqu'un. Ça, cette expérience-là, moi je pense qu'elle est négligée  
1175 bien souvent dans tous les discours souvent des grands acteurs économiques, même des éditoriaux. Ils parlent d'autre chose autrement aussi mais il y a un accent des fois qui est un petit peu trop porté sur le centre-ville qui a certes une grande valeur mais qui doit être aussi articulé aux quartiers.

**M. JEAN BURTON, président :**

1180

Si vous permettez, je voudrais juste m'assurer que j'ai bien compris ce que vous avez dans le texte.

1185

*« A contrario de l'idée souvent mise de l'avant du centre-ville comme moteur et vitrine de Montréal, les quartiers de Montréal nous semblent être les piliers du développement. »*

1190

Donc c'est la portion vitrine, j'ai bien compris, mais comme moteur de développement, parce qu'on a entendu à plusieurs reprises que c'est le centre-ville qui est le moteur du développement et vous remettez en question pour dire : « C'est plutôt les quartiers. »

1195

J'aimerais pouvoir bien saisir cette analyse que vous faites sur la question « moteur de développement ». Vitrine, tout le monde le dit, la qualité de vie à Montréal, ça fait partie de l'identité de Montréal. Mais la question « moteur de développement » ça m'a surpris un peu par rapport à ce qu'on entend de façon générale. J'ai raison de dire que c'est ce qu'on entend généralement.

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1200

Oui, oui. J'aimerais juste ça pouvoir avoir la page, s'il vous plaît.

**M. JEAN BURTON, président :**

1205

Excusez-moi, page 9. Le grand paragraphe en plein centre. Après les trois énumérations, il y a un grand paragraphe qui commence par « *Par ailleurs* ».

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Quatrième ligne.

1210 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Oui, oui, d'accord. En fait, je pense que l'idée, ce n'est pas nécessairement de dire qu'on s'est trompé, ce n'est pas le centre-ville, c'est que ça doit être articulé avec les quartiers. Par exemple, on le voit, l'exemple que je pourrais vous donner comme ça, c'est par exemple  
1215 quand on parle des grands événements qui se passent au centre-ville, souvent on va parler aussi du fait qu'il y a beaucoup de monde, c'est difficile de s'y rendre. Mais imaginez, il y a un festival dont j'ai remarqué qui faisait les choses autrement, c'est le Festival Montréal complètement cirque qui se déploie dans les quartiers, puis à ce moment-là, les gens – en tout cas dans Hochelaga-Maisonneuve par exemple, les gens ont l'impression de participer à la  
1220 grande fête qui est souvent juste au centre-ville, comme par exemple pour le jazz, mais là, c'est dans leur quartier, c'est à leur échelle et ils participent.

Alors à ce moment-là, ceux qui peuvent moins le faire, bien ils peuvent aussi – par exemple, il y a eu des petits festivals de restaurateurs dans Hochelaga, par exemple,  
1225 Hochelaga en fête, à partir – qui se décline un petit peu comme le festival OFF de jazz a fait, donc qui essaie d'étendre les festivals en dehors du centre-ville pour qu'on ne soit pas obligés, par exemple, de prendre sa soirée pour être pris par exemple dans le métro ou à chercher un stationnement pour participer, mais se sentir partie prenante quand même.

Puis ça, il me semble que c'est un moteur, c'est une piste vraiment intéressante au  
1230 niveau culturel parce que c'est certain que le centre-ville concentre beaucoup d'institutions culturelles par exemple, mais la Journée nationale des musées, par exemple le 26, il y a beaucoup de gens qui veulent y participer mais j'entends souvent aussi la difficulté de se déplacer parce que c'est tout concentré le même jour. Alors que quand on peut valoriser ce qui  
1235 se passe dans les quartiers, bien à ce moment-là, ça étend justement l'aura du centre-ville sur l'ensemble de la Ville.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1240           Donc il y a une programmation, en fait. Ce n'est pas seulement l'organisation spatiale, c'est qu'il y a une programmation d'activités, de type festival ou autre, qui fasse en sorte que tout ne se fasse pas tout le temps en centre-ville mais que ça puisse percoler. Par ailleurs, j'imagine que vous êtes consciente qu'on n'est pas pour commencer à mettre tous les festivals...

1245

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

Ah, ben non!

1250

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Ça ne sera pas vivable. Vous allez vous plaindre du bruit.

1255

**Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

1260

J'aimerais ajouter un point là-dessus. Lorsqu'on parle de vitalité économique aussi des quartiers, c'est qu'on pense aussi aux artères commerciales. Les artères commerciales font partie de la vitalité économique des quartiers et c'est sûr que le centre, c'est l'économie de services, donc le centre-ville de Montréal, alors que les artères commerciales font battre la vitalité des quartiers de Montréal. Et c'est dans cet esprit-là qu'on parlait des quartiers a contrario du centre-ville comme étant des artères qui font battre le cœur de Montréal, le cœur économique. Donc c'est complémentaire, ce n'est pas contradictoire.

1265

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Complémentaire. Justement, qu'est-ce que vous répondez à ceux qui disent « Bien, écoutez, tout ce discours et ces approches qui veulent limiter l'accès automobile dans les

quartiers pour favoriser le transport collectif, etc., ça a un impact négatif sur l'achalandage des commerces. » Qu'est-ce que vous répondez à ça? Est-ce que ça reflète votre expérience?

1270

**Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

Je vous dirais que pour avoir organisé des marches citoyennes, parce que ça fait partie de notre approche, donc on organise des *Promenades de Jane*, on organise des promenades qui s'appellent *Goûtez votre quartier* où on rencontre des commerçants qui sont sur les rues commerciales et le discours n'est pas toujours ce qu'on entend dans les médias.

1275

Je prends par exemple Kem CoBa parce que c'est le premier qui me vient en tête. Lui félicitait l'arrondissement pour avoir mis en place une politique de stationnement parce qu'il dit : « J'étais le premier à stationner mon véhicule devant et empêcher les gens de venir et qu'il y ait un roulement. » Donc ça nuisait en fait au commerce. Maintenant, il dit : « Il y a des placettes devant mon commerce, il y a des gens qui s'assoient et ça crée de l'achalandage, ça crée une vie de quartier. »

1280

1285

Donc limiter ou encadrer raisonnablement la circulation automobile dans les quartiers, c'est bon je pense pour le dynamisme des commerces, c'est bon aussi pour les familles qui se sentent un peu plus en sécurité parce qu'on les voit se promener, c'est bon pour la santé parce qu'il y a du transport actif. Donc si ces politiques-là sont faites intelligemment en considérant que les artères traversent des milieux de vie, donc les artères commerciales, et qu'il y a des citoyens qui y vivent mais qui veulent aussi consommer, je crois qu'on peut limiter l'utilisation de la voiture en favorisant le transport actif. Mais le tout, il faut que ça se fasse de façon complémentaire avec une vision de la Ville sur le transport.

1290

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1295

Si je peux ajouter juste un petit quelque chose. C'est que cette question-là, en même temps il y a eu des réponses dans d'autres villes. Justement en Europe, il y a des centres-villes qui ont été piétonnisés. J'ai l'impression quand même, je n'ai pas entendu vraiment de

1300 commentaires négatifs. Malheureusement, comme Brigitte l'a dit, les médias portent souvent peut-être les craintes mais dans le quotidien puis les expériences qu'on peut avoir quand on visite d'autres villes qui ont fait ce pas-là, c'est une expérience vraiment qualitativement augmentée.

1305 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Dernière question. À la page 19 de votre document, probablement ma dernière question, la recommandation 25, tout le monde ne connaît pas le Code de la rue belge. Si je comprends bien, ça veut mettre en relief l'importance de mettre le piéton – le piéton – au cœur d'une politique de transport actif et non pas le vélo, mais le piéton. Après, il y a le vélo. Est-ce que c'est ça que je comprends?

1310 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Je vais laisser Brigitte répondre mais je pense qu'en fait, ce qui devait être fait comme guide a été vraiment très peu fait, puis ça doit être un problème de ressources à un moment donné qui fait que ça n'avance pas plus vite.

1315 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Bien ce que je comprends, c'est qu'en Belgique, il y a un code.

1320 **Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

Puis la France aussi.

1325 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Vous suggérez – excusez-moi. Oui, et puis la France, oui, allez-y.

1330 **Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

En fait, des pays européens aussi comptent adopter ce Code de la rue, c'est un repartage de la rue entre tous les usagers.

1335 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Qui doit avoir priorité...

1340 **Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

Oui. Par exemple...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

1345 ... parmi ses usagers?

**Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

Pardon?

1350

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Qui devrait avoir la priorité selon vous parmi ses usagers?

1355 **Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

1360

C'est un repartage de la rue. Je ne connais pas par cœur le Code de la rue, on est un peu plus pointu mais je prends par exemple un des éléments du Code de la rue, c'est que sur une grande route – prenons par exemple une avenue comme Parc, si un piéton traverse au milieu de la rue et s'il n'a pas une intersection aux 50 mètres et qu'un automobiliste ne lui cède

pas le passage, c'est l'automobiliste qui a une contravention. Donc ce n'est pas tant une priorité qu'un respect en fonction des infrastructures qui sont mises en place. Donc s'il n'y a pas une infrastructure pour le piéton, elle devrait être mise en place. Si elle n'est pas là, il y a quand même un respect qui est fait par rapport à la voiture.

1365

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Pourquoi est-ce qu'il n'y aurait pas une priorité au piéton?

1370

**Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

Bien c'est sûr qu'il y a une priorité au piéton. En fait, la priorité au piéton fait même partie du Code de la route du Québec. Le Code de la route belge va plus loin que ça. Par contre, je ne pourrais pas vous l'expliquer dans les détails, ce soir.

1375

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Mais comme principe.

1380

**Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

Mais comme principe, oui, le piéton fait partie – a une priorité, oui. Je disais non, mais oui, effectivement, le piéton a une priorité dans le Code de la route belge, tout comme à Paris. Donc il y a des espaces qui sont piétonnisés.

1385

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Donc est-ce que ça, c'est quelque chose que vous aimeriez recommander?

1390 **Mme BRIGITTE GEOFFROY :**

Oui, oui, mais ça fait partie de nos recommandations.

1395 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

1400 Si vous me permettez une question de curiosité. Je suis tombé sur un énoncé que je ne connaissais pas « *Les lignes de désir* » on appelait ça des sentiers de vache chez nous, les espèces d'endroits piétinés. Donc ça s'appelle des lignes de désir?

1405 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Oui.

**M. JEAN BURTON, président :**

1410 C'est charmant. Tout à fait charmant.

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

1415 Si je ne me trompe pas, pour avoir vu l'auteur de la publicisation de l'expression, je pense que c'est une Belge justement.

**M. JEAN BURTON, président :**

Ah oui?

1420

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

Oui.

1425 **M. JEAN BURTON, président :**

Bon, on retiendra ça pour désigner ces passages spontanés... et désirés. Merci beaucoup, Mesdames.

1430 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Merci.

1435 **M. JEAN BURTON, président :**

1440 Alors on va devoir ajourner jusqu'à la prochaine présentation parce qu'on a essayé de déplacer mais là, on a un trou. Donc on va faire une pause qui va jusqu'à l'arrivée des prochaines personnes donc qui sont prévues à 20 h 45. Mais s'ils arrivent avant, on va reprendre un peu plus tôt. Mais pour le moment, on a un trou de vingt minutes. C'est la récréation. Il n'y a personne d'autre. Ceux qui sont prévus en dernier, on aurait bien voulu les faire devancer mais ils ne sont pas là.

**PAUSE – REPRISE**

1445 **M. JEAN BURTON, président :**

Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît. J'inviterais maintenant madame Mélanie Joly et monsieur Mathieu Bélanger. Bonsoir!

1450 **Mme MÉLANIE JOLY :**

Bonsoir!

1455 **M. JEAN BURTON, président :**

Bienvenue!

**Mme MÉLANIE JOLY :**

1460 Merci. Alors j'ai le plaisir aujourd'hui de vous présenter Mathieu Bélanger qui sera candidat avec nous, urbaniste, et moi-même candidate à la mairie et chef du parti le Vrai changement pour Montréal qui a été autorisé hier.

1465 Maintenant, dans le contexte des consultations de l'Office de consultation publique de Montréal, nos commentaires concernant le plan de développement, en fait, nous sommes d'avis qu'il s'agit d'un plan, d'un document qui a une portée politique importante et qui doit nécessairement reconnaître, en fait être en phase avec la nouvelle administration qui sera en place au conseil de ville à Montréal le 4 novembre au matin.

1470 Donc pour nous, c'est sûr qu'on déplore le fait qu'en pleine campagne électorale, on soit appelé à justement commenter ce document-là parce qu'il a nécessairement une portée politique et ça sera notre base des futures discussions avec Québec et Ottawa.

1475 Notre vision du Plan de développement de Montréal, en fait, c'est une vision ou pour nous, c'est un plan de match et dans ce contexte-là, on trouve que le PDM – le plan de développement – n'est pas assez ambitieux. On ne veut pas seulement améliorer la qualité de vie de Montréal, on veut avoir la meilleure qualité de vie au monde. Alors comment on s'y prend? Pour nous, c'est un plan de match. C'est non seulement un plan de match mais c'est également la façon dont on va arriver à offrir cette meilleure qualité de vie au monde et quel va  
1480 être notre legs aux futures générations.

1485 C'est pour ça que notre plateforme politique, nous l'avons bâtie comme nous pensons que le Plan de développement de Montréal devrait être, c'est-à-dire basé sur des actions concrètes, qui amène l'imputabilité chez les élus. On est arrivé avec dix actions pour transformer Montréal et faire en sorte justement que la qualité de vie soit la meilleure au monde.

On est arrivé avec la première action : améliorer la mobilité. 130 kilomètres de système rapide par bus, c'est-à-dire un métro de surface à travers Montréal.

1490 On est arrivé avec des actions pour l'opération 30 000 familles, faire en sorte qu'un Montréalais puisse vivre toute sa vie à Montréal et y élever ses enfants.

1495 Faire en sorte que Montréal soit un palier administratif, en fait un *local government* ouvert et transparent. Que toute l'information que la Ville détient soit publique.

On veut faire en sorte aussi qu'il y ait un focus sur la qualité de nos infrastructures en gérant nos contrats publics de façon fort différente.

1500 On veut valoriser l'art public, ça c'est notre cinquième action qui a été mise en ligne aujourd'hui, qui a été rendue publique aujourd'hui.

1505 On veut s'assurer qu'il y ait des déplacements actifs à Montréal et qu'on arrive avec dans le fond une vision commune pour différentes artères commerciales de Montréal. Donc faire en sorte que, oui, il y ait une qualité de vie mais en même temps qu'il y ait une économie forte dans nos différents quartiers.

1510 On va avoir des actions concrètes pour verdir Montréal; soutenir nos populations vulnérables et s'assurer de la salubrité de nos logements; s'assurer qu'on donne les subventions aux initiatives de la communauté; et qu'on crée un guichet unique pour les entreprises.

C'est dix actions qui, somme toute, sont un plan de match extrêmement ambitieux mais qui font en sorte justement d'offrir une meilleure qualité de vie aux Montréalais.

1515 **M. MATHIEU BÉLANGER :**

1520 L'ensemble des actions du parti sera mis en ligne. Il y en a déjà cinq qui sont sur internet puis les autres vont arriver sous peu. Ce qui est important, le Plan de développement de Montréal, ce qu'il faut comprendre, c'est que dans notre livre à nous, ça va être le cahier de bord de la prochaine administration pour les quatre prochaines années entre 2014 et 2017.

1525 À ce titre-là, nonobstant le fait que l'on croit que le moment de la consultation pose certaines questions, considérant que l'urbanisme est un acte politique et que les prochains élus seront imputables de la réalisation du document, on est ici ce soir quand même pour proposer certains éléments qui pourraient bonifier dans le cadre actuel le projet qui a été mis sur la table.

1530 En plus des actions concrètes que madame Joly a évoquées, on croit que le plan de développement, considérant qu'il est un petit peu le document qui rassemble l'ensemble des politiques et des programmes de la Ville, il doit y avoir un mécanisme qui s'assure qu'il y ait une cohérence entre chacune de ces politiques-là. C'est-à-dire, on a analysé la plupart des politiques de la Ville de Montréal dans le cadre de la campagne. Malheureusement, on a beaucoup l'impression que ces politiques-là ont été élaborées en silo. C'est-à-dire que, par exemple, un service X a élaboré sa politique pour un objet X, puis cette politique-là n'a pas adonné nécessairement avec la politique élaborée par l'autre service ou par un arrondissement ou même par la STM ou par la SHDM.

1540 À ce titre-là, le Plan de développement de Montréal doit vraiment donner, doit avoir l'ambition de regrouper ces politiques-là, puis à la limite peut-être même un mécanisme de coercition à l'intérieur de la machine administrative pour qu'il y ait une logique qui soit inscrite dans l'action municipale.

1545 À titre d'exemple, dans notre perception des choses, la Stratégie municipale d'habitation doit être cohérente avec le Plan de transport et le Plan d'urbanisme. Un programme de revitalisation d'un arrondissement, par exemple pôle Angrignon à LaSalle, doit être cohérent avec la Stratégie de développement économique générale de la Ville de Montréal. À l'heure actuelle, c'est fait en silo puis ça ne se recoupe pas. Donc le plan de développement doit être l'outil maître qui fait en sorte de regrouper tous ces éléments-là.

1550 Par ailleurs, on souhaite que le plan de développement reconnaisse la mission transversale de l'urbanisme. La Ville de Montréal a un Plan d'urbanisme déjà. Que fait le plan de développement un petit peu? Il y a peut-être un esprit de confusion entre les deux outils qui s'établit.

1555 En troisième lieu pour bonifier le Plan de développement de Montréal, on croit que le document devrait énoncer clairement que le principe de base de l'action municipale, c'est l'ouverture et la transparence. Notre objectif, c'est de faire de Montréal la ville avec la meilleure qualité de vie dans le monde, mais le principe de base de toute l'action municipale doit être des données accessibles et ouvertes. La plupart des données sont déjà accessibles; par  
1560 contre, pour le citoyen, pour y accéder, c'est quelque chose de compliqué, puis le plan de développement devrait faire état de cette situation-là. Il y a une révolution qui est nécessaire à l'Hôtel de ville, une révolution démocratique où justement chacun des citoyens pourra s'impliquer davantage dans l'administration de sa Ville par l'entremise des données ouvertes.

1565 Notamment, en matière de développement urbain, si vous avez déjà tenté de comprendre un avis public de modification de zonage qui paraît dans les hebdomadaires locaux, je suis moi-même urbaniste et j'ai de la misère à comprendre. Donc comment est-ce que le citoyen peut prendre en charge le développement de sa Ville, peut y participer activement? Il y a quelque chose à faire là, quelque chose à améliorer certainement.

1570 Un quatrième élément de bonification pour le plan de développement, c'est en ce qui a trait au rôle de leadership régional que doit assurer la Ville de Montréal. La Ville de Montréal, la plus grande ville de la CMM, la plus peuplée, celle aussi qui a une importance majeure au

1575 niveau international, ce n'est pas quelque chose qui se reflète dans le plan de développement, puis à notre avis, ça devrait l'être.

1580 Considérant qu'il est indiqué en introduction que le PDM va servir dans les négociations avec le gouvernement du Québec sur toutes sortes d'objets, le plan de développement doit énoncer clairement que la position de la Ville de Montréal en matière d'étalement urbain, en matière de dézonage agricole, en matière de croissance aux extrémités de l'agglomération, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable pour nous, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable dans une conception durable de l'aménagement urbain.

1585 À titre d'exemple, le prolongement de l'autoroute 19, c'est 400 M\$ d'investissement qui est prévu par Québec. Il n'y a pas de leadership actuellement à Montréal, on laisse passer ça puis ça fait en sorte que ces 400 M\$ là auraient pu représenter 84 kilomètres de réseau de service rapide par bus sur l'île dans un territoire où les gens utilisent massivement le transport en commun, puis ça aurait eu un impact urbain beaucoup plus intéressant.

1590 Donc sur ces aspects-là où il doit y avoir une discussion avec Québec, le plan de développement devrait énoncer vraiment la vision de Montréal quant à l'aménagement régional. Vous me dites peut-être que c'est les territoires des autres municipalités, Montréal n'a pas un contrôle là-dessus. Du côté de la Ville de Québec, quand ils ont fait le plan de mobilité durable, ils ont pris aussi en considération ce qui se passe de l'autre côté à Lévis. Pourquoi ils le font là-bas et pourquoi nous on ne le fait pas? Je pense qu'il y a un leadership à assumer, 1595 puis la Ville de Montréal doit le faire.

1600 En cinquième lieu pour bonifier le plan de développement, on pense que la question de l'imputabilité est quelque chose d'extrêmement important et, à ce titre, je vais laisser la parole à madame Joly.

**Mme MÉLANIE JOLY :**

1605 La crise de confiance qui prévaut présentement dans notre société à Montréal est due, bien entendu, aux différents scandales liés à la corruption et à la collusion mais aussi au fait que nous sommes d'avis qu'il n'y a pas assez de mécanismes d'imputabilité et que les élus doivent davantage communiquer dans le fond le fruit de leur travail. Je m'explique.

1610 Pour nous, un élu, en fait, c'est une personne qui représente ses concitoyens et il va de soi que le maire de Montréal est une personne qui doit faire preuve de vision mais c'est également un très bon gestionnaire de projets. Promoteur et gestionnaire de projets. Dans ce contexte-là, il va de soi que le maire doit arriver et faire le suivi sur les différents engagements électoraux qui l'ont porté au pouvoir.

1615 Donc dans la mesure où nous on a bâti un plan de match qui est de dix actions et que le plan de match devrait être reflété dans le Plan de développement de Montréal, le maire de Montréal, la mairesse de Montréal devra faire en sorte à chaque mois de faire le suivi sur les dix actions qui vont être proposées et de les communiquer à la population via vidéo et si, par exemple, les projets avancent bien, on explique à quel niveau ils sont rendus, s'ils achoppent  
1620 ou s'il y a des problèmes, on explique les raisons pour lesquelles il y a des problèmes de gestion de projet.

1625 Quand on parle de transparence, de rendre publique l'information, c'est également une culture que les élus doivent adopter et c'est de faire en sorte justement que cette transparence-là, on explique les raisons de l'évolution des dossiers. Et s'il y a des négociations en cours, qu'on explique quelles sont les négociations en cours.

1630 C'est, à notre avis, la seule façon qu'on va pouvoir redonner confiance aux citoyens, changer la culture d'initiés qui prévaut à la Ville et faire en sorte justement qu'il y ait davantage de participation citoyenne. On est fort conscient, comme le mentionnait monsieur Bélanger, qu'il y a une révolution démocratique à faire à l'Hôtel de ville de Montréal et nous sommes convaincus que non seulement nous pouvons l'opérer, nous pouvons faire en sorte de la créer,

mais au-delà de ça, que cette vision-là devra être présente dans le plan de développement qui sera adopté.

1635

**M. JEAN BURTON, président :**

Ça conclut votre présentation?

1640

**Mme MÉLANIE JOLY :**

Oui.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1645

J'ai une question pour bien situer votre exposé de ce soir. Il y a un projet de Plan de développement de Montréal dont l'horizon est plus ou moins vingt ans. On lui a adjoint, après une première phase de communication publique, un plan d'action dont l'horizon, lui, ne dépasse pas cinq ans. Alors quand vous parlez d'une feuille de route ou d'un plan de match, vous référez surtout au plan d'action. Parce que ce n'est pas très clair dans votre exposé et j'aimerais bien que vous mettiez les points sur les « i » là-dessus. Je suis porté à penser quand vous parlez d'un plan de match d'une administration, de la prochaine administration, vous pensez surtout au plan d'action qui ressemble à un PTI au fond; est-ce que j'ai raison de vous situer comme ça? Non.

1650

1655

**Mme MÉLANIE JOLY :**

Non, parce que nous sommes d'avis qu'en fait, le Plan de développement de Montréal doit non seulement être ambitieux, on en a parlé, faire en sorte que – mais qu'il reflète la vision de ce plan de match là. Donc de façon générale, notre plan de match, c'est quoi? C'est de faire en sorte que tous les investissements en transport en commun soient dans le fond la colonne vertébrale, la base même du développement de l'aménagement de Montréal.

1660

1665 C'est de faire en sorte que non seulement il y ait justement de la densification à Montréal puis une amélioration de la qualité de vie, mais qu'on développe des quartiers autour de ces transports collectifs là où les familles vont pouvoir vivre, où il va pouvoir y avoir des économies – comment je pourrais dire – fortes et qu'en même temps, il y ait une présence d'art public.

1670 Nos dix actions qui sont présentées, c'est la façon de construire Montréal pour les trente prochaines années. On vous arrive avec dans le fond dans notre plateforme la façon de gérer nos infrastructures, créer une agence qui va s'appeler Infra Montréal, qui va faire en sorte justement de non seulement réaliser le PTI comme vous dites mais d'amener, de faire dans le fond une évaluation de la qualité des travaux qui sont effectués. Donc faire en sorte aussi qu'il y ait des garanties de qualité pour certains travaux d'infrastructure. C'est toute une  
1675 nouvelle vision qui est présentée dans nos dix actions et qui est très cohérente.

Bien entendu, pour nous, il va de soi que le plan d'action, dans le fond, il y a – comment je pourrais dire – une feuille de route qui est présentée mais elle peut s'inscrire sur  
1680 justement une vingtaine d'années.

**M. MATHIEU BÉLANGER :**

1685 Peut-être juste pour ajouter, la question que vous posez, je pense qu'il y a une intention qui est derrière aussi, ce que je vous dirais, c'est que les actions qui sont inscrites au Plan de développement puis le malaise qu'on a par rapport au *timing* de la consultation, c'est que les actions qui sont inscrites au Plan de développement reflètent les actions prévues par une ancienne administration. On est dans un contexte électoral, on met sur la table dix actions claires qui, on l'espère, vont rejoindre les Montréalais, puis on croit sincèrement que ça va être le cas, puis ce qu'on annonce, c'est que le Plan de développement va être notre outil guide de  
1690 l'administration pour les quatre prochaines années.

1695 Donc advenant que nous on est élu ou une autre équipe soit élue, le Plan de développement devra être ajusté afin de refléter les intentions de l'administration qui sera au pouvoir. Le législateur a fait en sorte qu'au Québec, l'urbanisme est un acte politique. Les élus sont imputables pour la réalisation de l'aménagement du territoire. Donc c'est un petit peu la situation dans laquelle on est par rapport au contexte actuel de consultation.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1700 Je situe mieux un peu comment vous intervenez. Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

1705 Ça va? Merci beaucoup.

**Mme MÉLANIE JOLY :**

1710 Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

Bienvenue! Bonsoir! Monsieur Côté, Madame Harel et Madame?

**Mme VÉRONIQUE FOURNIER :**

1715 Fournier.

**M. JEAN BURTON, président :**

1720 Fournier.

**M. MARCEL CÔTÉ :**

1725 Bonsoir! Je me retrouve de nouveau devant vous, ça me fait plaisir. J'ai maintenant un nouveau chapeau. Nous avons déposé notre rapport, nous ne lirons pas le rapport, nous voudrions plutôt souligner certains points et nous ne es prendrons pas nécessairement dans l'ordre de présentation du rapport.

1730 La première chose que je voudrais parler sur le plan économique, Montréal doit choisir un axe principal de développement, doit établir une priorité, et cet axe-là à notre avis devrait être l'économie du savoir. L'économie du savoir avec en association Montréal ville universitaire, Montréal ville de créativité, de création. Nous avons les atouts à cet égard, des atouts assez uniques. Nous sommes une grande ville universitaire avec de grandes universités et surtout beaucoup d'étudiantes, beaucoup d'étudiants étrangers. Donc nous avons les  
1735 infrastructures, l'économie du savoir qui y est greffée et la reconnaissance mondiale.

C'est un atout que nous devrions exploiter et il y a plusieurs façons de l'exploiter. Dans le transport, s'assurer que les étudiants peuvent se rendre aux universités; le logement étudiant qui est une autre facette très importante de la problématique de Montréal ville  
1740 universitaire. Nous devons être une ville attrayante pour les étudiants pour qu'ils viennent ici, les étudiants – surtout les étudiants du cycle du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle – ce sont ces étudiants finalement ultimement qui font la différence entre les universités, ce sont les étudiants qui peuvent peut-être transmettre le plus facilement le savoir acquis dans l'université et dans les entreprises.

1745 Donc si on a un axe à privilégier, puis les villes ont toujours de la difficulté à choisir, et à Montréal on a dix grappes, on peut facilement dire : « On devrait poursuivre les dix » mais s'il y a un lien entre ces grappes-là, c'est : savoir, recherche, créativité et tout ce corpus d'éléments qu'on peut greffer à nos universités. C'était le premier point que je voulais souligner  
1750 dont on fait état dans notre rapport.

1755

Le deuxième a trait aux familles. De 2006 à 2011, le nombre de familles dans la Ville de Montréal s'est accru de 940. Le nombre de familles dans la région métropolitaine de Montréal, hors Montréal, s'est accru de 38 600 familles. Montréal, pour diverses raisons, n'est pas une ville attrayante pour les familles. La Ville de Montréal je dis bien, les frontières actuelles, malgré la grande diversité d'habitats, la grande diversité de situations, la grande diversité des quartiers, les familles choisissent de façon massive d'aller s'établir en banlieue. Il y a lieu de s'interroger sur cette question, une interrogation dont on fait état à certains égards dans le plan, dans le projet, mais qui mériterait d'être approfondie.

1760

Notre réponse à nous au sein de la Coalition, c'est que ça prend une politique familiale intégrée, pas seulement une politique d'habitation. Et souvent, on réduit, on ramène la politique familiale à de l'habitation, et là, c'est sûr qu'on peut penser à beaucoup de choses, on peut penser à l'offre d'habitation, on peut penser à l'accessibilité aux maisons familiales, c'est-à-dire des maisons qui ont au moins deux chambres, on sait que le choix de quitter Montréal se fait lorsque le deuxième enfant arrive. C'est un choix qui est vraiment massif, presque binaire. Si on a un deuxième enfant, on choisit d'aller continuer sa vie en banlieue.

1765

1770

« Politique intégrée » veut dire qu'on se préoccupe non seulement de l'habitation, on se préoccupe des écoles – deuxième motif dans le choix de l'endroit où est-ce qu'on va élever sa famille – qu'on se préoccupe des CPE, qu'on se préoccupe de la sécurité, de la convivialité, de l'apaisement des rues, de la qualité de vie dans les quartiers, des espaces verts, de l'organisation des loisirs, ainsi de suite.

1775

Il faudrait, au lieu de tout miser sur une politique d'habitation qui, très souvent, est une politique de stimulation de l'industrie de la construction, penser beaucoup plus à comment, qu'est-ce que ça prendrait à Montréal pour que le bilan d'attraction des familles ne soit pas aussi déséquilibré que le bilan actuel. Là-dessus, je laisserais à madame Harel le soin de continuer.

1780

**Mme LOUISE HAREL :**

1785           Merci, Monsieur Côté. Peut-être, moi, très rapidement. Dans le mémoire, vous  
trouvez aussi un accent sur ce qui est au cœur, je pense, des Montréalais : l'aménagement  
de la ville, des berges et de la montagne. Quand il y a eu consultation, une très vaste  
consultation sur le 375<sup>e</sup> avec aboutissement à La Tohu de 700 personnes finalement,  
l'essentiel de ce que les Montréalais souhaitaient, c'était finalement la mise en valeur de  
Montréal comme île et donc la mise en valeur du patrimoine maritime montréalais, l'accès au  
1790           fleuve, l'accès aux berges, puis l'accès à l'eau, disons-le carrément, l'accès à l'eau. Alors vous  
y trouverez, en fait, bon nombre de propositions à cet égard.

              Et évidemment, c'est reconquérir, en plus des berges et de la rive, c'est tout le défi du  
redéploiement du mont Royal avec des institutions qui font partie de communautés qui sont en  
déclin. Alors c'est majeur, ce déménagement de grandes institutions, entre autres  
1795           hospitalières, mais il est bien sûr qu'il y a là un très, très, très, très important enjeu.

              Puis tout l'enjeu du projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Alors on peut le  
phaser, on peut le mettre sur vingt ans. J'ai eu l'immense fierté d'avoir fait du côté ouest avec  
l'agrandissement du Palais des congrès, avec le parc Riopelle, la Caisse de dépôt, avec les  
1800           droits aériens, mais il faut absolument le planifier pour les prochaines années du côté est  
également avec le Quartier de la santé, avec Faubourg Québec, le Vieux-Montréal. Ça, il faut  
faire disparaître cette cicatrice au cœur de notre ville.

**M. MARCEL CÔTÉ :**

1805           Voici maintenant Véronique Fournier qui est conseiller de ville dans le Sud-Ouest.

**Mme VÉRONIQUE FOURNIER :**

1810           Donc également dans le mémoire, ce qu'on retrouve je pense au-delà du contenu du  
plan, c'est toute la question des processus. Et on l'a vu notamment avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de

1815 l'OCPM puis également, bon, certaines pratiques qui, on peut dire, sont couronnées de succès  
comme les Ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles ou les Bassin du Nouveau Havre. Il va falloir  
que dans la culture de développement de Montréal, la participation citoyenne, et citoyenne  
1820 élargie, parce que ce qu'on a vu même dans les dernières grandes consultations de l'Office,  
c'est que ce n'était plus que les citoyens ou organismes communautaires qu'on va dire  
traditionnels mais on a vu des entreprises, des institutions publiques, bref l'ensemble des gens  
qui doivent être autour de la table lorsqu'il s'agit de développer, de penser Montréal, y soient.  
Et ça devrait dans le Plan de développement être un incontournable, les pratiques de  
consultation.

1825 Et en allant plus loin que ça, parce qu'on parle bien sûr de consultations en amont pour  
définir des principes directeurs, pour se donner une vision des consultations lorsque le projet  
est sur la table, bien il faudra aller à une étape de plus qui est celle finalement du retour auprès  
de la population, qui est un enjeu finalement de la reddition, de la transparence et du suivi  
public aussi des projets et de comment finalement notre Ville se transforme.

1830 Dans ce sens-là, je pense qu'on peut voir que sur certains éléments de je dis de  
l'Office mais d'autres types de consultations aussi, c'est un bout de chemin, je pense, qu'il  
nous reste à faire, avec comment on continue finalement avec la population à suivre et à  
accompagner ces grands développements. Donc ça serait des éléments qui, pour nous, sont  
1835 incontournables dans le comment on veut penser et faire Montréal.

1840 Le plan aussi s'attarde beaucoup à des questions, bien sûr, d'aménagement et  
d'urbanisme. On pense que le plan doit être plus fort, plus appuyé sur des principes qui doivent  
être transversaux et se retrouver dans les autres champs de compétence de la Ville. On parle  
par exemple, monsieur Côté faisait référence à des quartiers conviviaux. À ce moment-là, c'est  
une chose, mais comment ça transparait à travers la voirie, à travers les infrastructures, à  
travers d'autres champs finalement d'action municipale pour appuyer sur les principes forts qui  
1845 seront au cœur du Plan de développement de Montréal, ça ne doit pas qu'être une question  
d'aménagement urbain mais bien intégré.

1845

Donc dans le plan, bien sûr, pour nous, c'est un incontournable que toute la question de l'aménagement, du développement durable aussi soit au cœur de la vision de Montréal. Et dans ce sens-là, il faudra, je pense, appuyer de manière importante toute la définition des pôles TOD en cohérence avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Et à ce moment-ci, on sait aussi qu'il y aura, si on peut dire, un changement de culture à travailler avec les citoyens et la population sur le comment on densifie nos villes et comment finalement on vit en quelque part ce retour en ville comme Montréalais.

1850

On a eu des exemples récemment où est-ce qu'on sent que c'est peut-être une nouvelle sphère de tension des fois dans les quartiers, cette question de la densité. Il faudra être, je pense à ce moment-là, en amont et, par contre, avec une vision claire de la direction que la Ville de Montréal entend prendre à ce niveau.

1855

**M. MARCEL CÔTÉ :**

1860

Madame Fournier est très modeste. Je voudrais dire que le quartier Sud-Ouest est un quartier très intéressant à voir. C'est un quartier où est-ce qu'il y a beaucoup de redéveloppement actuel. Ça commence à Griffintown et c'est tout le canal Lachine, ça s'en va jusqu'à Ville Émard et ainsi de suite. Ils ont eu des expériences de consultation du public – vous êtes peut-être familiers avec – mais qui débordent le cadre traditionnel de la réunion comme ce soir où il y a eu des soirées dans des parcs, des pique-niques.

1865

**Mme LOUISE HAREL :**

Des pique-niques de consultation.

1870

**M. MARCEL CÔTÉ :**

Mais la consultation, pour intéresser la population à s'exprimer et à présenter son point de vue, il y a plusieurs façons de faire. Et je crois que si on regarde le revirement qui s'est fait dans Griffintown, par exemple, il faut qu'on innove peut-être dans la consultation parce qu'on consulte

1875 dans les quartiers où est-ce qu'il n'y a pas encore de gens souvent. Donc il y a des meilleures  
pratiques à développer et je crois que si on prend l'ensemble des consultations qui se fait dans les  
divers arrondissements, il y a beaucoup de meilleures pratiques à identifier et à généraliser. Et ça,  
c'est peut-être une des contributions au processus de consultation publique qui n'est pas  
nécessairement le monopole, l'apanage de l'Office. Vous pourriez diffuser dans l'ensemble de la  
Ville finalement. Et vous pourriez commencer par le Sud-Ouest. J'ai été moi-même agréablement  
1880 surpris finalement du résultat.

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

1885 Sur la reddition de compte, le suivi, la gouvernance qui est quand même un élément  
important une fois que les choses sont enclenchées, je ne me souviens pas d'avoir lu dans  
votre rapport grand-chose là-dessus, mais pourriez-vous nous expliquer au moins votre  
philosophie là-dessus?

**M. MARCEL CÔTÉ :**

1890 Je vais laisser madame Fournier.

**Mme VÉRONIQUE FOURNIER :**

1895 Dans les dernières sections, on donnait l'exemple de Griffintown et j'en parlerai au  
conditionnel parce qu'il est toujours en voie d'être élaboré ce suivi, et quand on regarde les  
grandes opérations de redéveloppement urbain dans différentes villes, souvent il y a eu des  
bureaux de projet où les gens sont en mesure à la fois, je dirais, une forme de gouvernance à  
l'interne de la municipalité, donc être en mesure de coordonner dans le cas de Montréal avec  
1900 les actions de la Ville, les arrondissements, d'autres institutions, que ce soit l'AMT, la STM, ou  
bref les écoles, qui ont un rôle à jouer crucial dans le redéveloppement des quartiers, mais  
également une reddition de compte avec le public.

1905 Parce que lorsqu'on parle de projets qui s'étalent sur cinq, dix ans, par exemple, de redéveloppement urbain, il faut être en mesure de dire où est-ce qu'on est rendu, quelle est la direction, est-ce qu'on est obligé pour X ou Y raison de prendre une autre direction et d'amener des ajustements. Puis ne serait-ce qu'également pour être en mesure que les gens qui souhaitent y participer, contribuer au développement, soient capables de le faire.

1910 Je crois que c'est à Lyon aussi qu'ils ont fait d'ailleurs une forme d'observatoire finalement du développement urbain. Je pense qu'il y a différentes manières de le faire mais qu'une fois que les accords de développement – bon, que les rapports ont été faits et que les accords de développement sont votés, qu'est-ce qui se passe et comment on s'assure finalement, à la fois dans l'opérationnalisation dans le cas de la Ville, qu'on puisse le réaliser, 1915 puis en même temps aussi que la population soit en mesure de voir ce qui se passe et où on chemine collectivement finalement dans ces choix-là.

Et je pense qu'on a un bout de chemin à réfléchir en termes de gouvernance et de reddition de compte à ce niveau-là, puis on pourrait peut-être s'inspirer d'autres pratiques qui se font dans d'autres villes.

1920

**M. MARCEL CÔTÉ :**

1925 Et s'il y a un aspect aussi où est-ce qu'on doit pousser la réflexion, c'est lorsqu'il y a un autre palier de gouvernement qui est impliqué. Pensez au gouvernement du Québec dans le cas de l'échangeur Turcot, ce n'est pas nécessairement un modèle, c'est un peu chaotique et on peut se poser beaucoup de questions à l'avance – de façon prémonitoire, je ne sais pas – pour ce qui est des institutions.

1930 Le problème des institutions sur la montagne, c'est gros, c'est une Place Ville-Marie juste à Royal Vic et à date – à date – on ne voit rien. Donc on peut demander aux Amis de la montagne, on peut demander à la Ville, on peut demander aux hôpitaux, on ne sait pas ce qui se passe. Et je pense que personne ne le sait. Il y a une certaine déresponsabilisation ou manque d'attention de la part des gens qui sont impliqués, qui pourrait nous amener à une

1935 répétition dans un autre genre, mais une répétition de Turcot et on voit quel est le coût de ne pas se préoccuper des choses lorsqu'on doit s'en préoccuper avec tous les coûts de prolongement de vie de Turcot parce qu'on n'était pas prêt. Et j'ai peur – nous avons peur – que la même chose se produise avec la montagne.

1940 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Bonsoir tout le monde! J'aimerais vous poser une question sur votre première affirmation que l'axe principale de développement, c'est l'économie du savoir. C'est vrai qu'on est une cité universitaire, moi-même j'ai fait ma carrière à l'université, je connais bien cette dynamique-là. Alors pouvez-vous décliner un peu plus ce que vous entendez par là? Parce que j'imagine, oui, il y a le transport pour étudiants, oui, il y a les résidences pour étudiants, mais encore? L'économie du savoir, ce n'est pas que ça, d'une part.

1945 D'autre part, qu'est-ce qu'on fait pour retenir les cerveaux chez nous? Comment on aborde la question du décrochage à d'autres niveaux – il n'y a pas juste les cycles universitaires – le taux de décrochage est assez inquiétant dans la Ville de Montréal. L'alphabétisation ou *l'analphabetisation* aussi, tout ça, ça fait partie du tableau.

1950 **M. MARCEL CÔTÉ :**

1955 Sur vos deux derniers points, il y a quand même eu beaucoup de progrès depuis cinq ans grâce en particulier à l'intervention de la société civile qui s'est impliquée dans toutes les questions de décrochage, les questions d'alphabétisation. Lorsqu'on parle d'axe, j'ai peut-être mal choisi mon mot. Comme axe, c'est peut-être le socle que j'aurais dû servir.

1960 Si on parle de ce qui pourrait distinguer l'économie de Montréal, c'est un ensemble de choses où il y aurait du savoir, de la créativité et de la recherche. De la recherche peut-être à cause de deux facteurs : le capital humain que nous retenons à Montréal; une fois qu'on est installé à Montréal, on tend à y rester. La mobilité interrégionale est beaucoup plus faible, disons, à Montréal qu'elle ne l'est à Vancouver ou à Toronto.

1965

Au niveau du savoir, on a beaucoup d'acquis dans ces institutions-là qui ont des réputations qui attirent des gens qui viennent de partout dans le monde, autant des chercheurs, des enseignants que des étudiants.

1970            Au niveau de la créativité, le fait qu'on soit une ville francophone en Amérique du Nord nous place à un carrefour de choc d'idées, de grands courants culturels qui fait qu'à Montréal, on est exposé à beaucoup d'idées et cette rencontre d'idées devient un terreau très fertile de créativité.

1975            Si on dit qu'on a un avantage structurel à ce point-là – et d'ailleurs, on le voit parce qu'on est déjà une des principales villes universitaires d'Amérique du Nord – comment peut-on l'exploiter, comment peut-on investir, comment peut-on utiliser plus ce levier-là, renforcer ce levier-là?

1980            Là, il faut distinguer entre ce que peut faire la Ville, ce que peut faire le gouvernement du Québec, ce que peut faire le gouvernement fédéral qui est très important dans le soutien à la recherche. La Ville peut faire des choses pour d'abord attirer des étudiants, ce qui est très important, et attirer les meilleurs étudiants. Et les étudiants ont entre 18 et 30 ans peut-être, ils choisissent des universités. Le choix de la ville, la ville fait partie de leur équation lorsqu'ils choisissent. On peut rendre la ville plus attrayante pour les étudiants, un peu comme je ne sais pas Edimbourg l'est pour les jeunes d'Europe l'été.

1985            Montréal doit devenir une ville étudiante si on veut être une ville universitaire. Et la Ville peut intervenir au niveau du logement. Il y a deux universités parmi nos cinq grandes universités de Montréal qui se sont préoccupées du logement étudiant : Sherbrooke, beaucoup, 6 300 ou 6 400 si ma mémoire est bonne; l'ÉTS qui en six, sept ans, en a fait 1 300. L'Université de Montréal n'a pas construit depuis belle lurette. L'UQÀM, Concordia n'ont jamais construit de logements étudiants. Pourtant, on a pas loin de 30 000 étudiants étrangers à Montréal. On a des étudiants qui viennent de l'extérieur disons de l'île ou peut-être un périmètre, l'île n'est pas loin de la Rive-Sud et une partie de Laval, on a probablement un autre 30 à 40 000 étudiants qui doivent se loger et qui viennent se loger à Montréal, peut-être pas

dans des conditions optimales parce que ce n'est pas prévu. Ce qu'ils font, c'est que souvent, ils prennent de grands logements déplaçant des familles.

2000 On pourrait réfléchir, ça pourrait faire partie d'une stratégie que de rendre Montréal attrayante pour les étudiants. Il y a le style de vie de Montréal, la tolérance de Montréal, la diversité, ce sont tous des éléments qui sont déjà des facteurs d'attraction mais on pourrait faire plus en s'occupant de logement, en s'occupant de transport. L'Université de Montréal, je ne sais pas s'ils sont venus ici, mais ils ont tout un ensemble d'enjeux de transport qui sont  
2005 quand même importants et l'Université de Montréal étant l'université qui n'est pas dans l'axe du centre-ville.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2010 Donc un chantier à ouvrir là-dessus, finalement.

**M. MARCEL CÔTÉ :**

2015 Montréal, la contribution de la municipalité, oui. Ça devrait se faire aussi avec plus de – malheureusement, Québec, lorsqu'il regarde les universités, ils sont pris dans leur problématique québécoise et si on regarde Montréal, il faut qu'on regarde Rimouski, il faut qu'on regarde le Saguenay et, ainsi de suite. C'est toujours un peu plus compliqué. Mais Montréal, on peut amener le gouvernement du Québec à focusser, ça fait partie de la vocation montréalaise d'être une grande ville universitaire de classe mondiale.

2020 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2025 L'autre axe, c'est une Ville pour les familles. On peut l'appeler « axe » aussi. Et vous avez cité Griffintown comme étant un exemple de réussite.

**M. MARCEL CÔTÉ :**

Non.

2030 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Ce n'est pas ce qui nous a semblé lors de la dernière consultation.

**M. MARCEL CÔTÉ :**

2035

On a dit ça a été échappé, Griffintown. C'est très mal parti, Griffintown. C'est en voie d'être repris, et je peux laisser à Véronique le soin de dire ce qu'il ne faut pas faire et ce qu'on peut faire pour réparer ce qu'il ne faut pas faire.

2040 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord.

**Mme VÉRONIQUE FOURNIER :**

2045

Vous êtes bien au courant. Vous avez suivi la deuxième étape mais je pense qu'effectivement, on a réussi à infléchir un développement qui s'en allait vraiment pas dans la bonne direction. Et un des exemples de Griffintown, lorsque depuis 2009 on a changé la dynamique, c'est d'appliquer de manière systématique et obligatoire la stratégie de logements sociaux...

2050

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'inclusion.

2055

**Mme VÉRONIQUE FOURNIER :**

2060 D'inclusion, à la fois sur les projets de 200 unités, on est descendu aux projets de 100 unités pour les projets de plein droit, ce qui en fait le seul endroit à Montréal qui l'a autant appliquée. Donc au final, on aurait quand même plusieurs centaines d'unités dans le secteur de Griffintown.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2065 Dans le secteur des Bassins du Havre?

**Mme VÉRONIQUE FOURNIER :**

2070 Et Griffintown aussi. Il y a deux coops actuellement qui sont en construction. On parlait des résidences de l'ÉTS – ça c'est un autre chapeau – mais je pense qu'on a sorti du modèle tout au condo. Puis il y a par contre un grand travail de recommunication finalement, de qu'est-ce qu'est le Griffintown actuel sur la base des principes qui ont été finalement adoptés à l'unanimité suite à la démarche de l'OCPM, notamment sur l'innovation, la mixité et un quartier durable axé sur les familles.

2075

2080 Mais ceci étant dit, ce que ça met en lumière par contre, c'est que si on veut attirer des familles et les maintenir aussi à Montréal, il va falloir, je pense, d'une manière appliquer systématiquement une stratégie d'inclusion sur l'ensemble du territoire montréalais, ne serait-ce que pour des questions même d'équité territoriale et à la fois même pour les gens qui acquièrent des logements aussi bien que les développeurs et qu'on ait aussi cette volonté de répartir sur le territoire aussi les gens qui choisissent Montréal, mais il va falloir aussi, je pense, faire des démarches auprès de Québec pour être en mesure de financer aussi ces coûts de développement.

2085 Si on parle de densifier la Ville – puis on prend souvent l'exemple de Griffintown – mais  
parlons, par exemple, de Ville-Marie, qui est l'arrondissement où il y a le plus d'unités de  
logement qui se développent à Montréal, de plus en plus, il respecte la stratégie, mais en  
même temps, on a quand même cette chance de voir des centaines de logements qui se  
2090 créent dans un centre-ville, mais il va falloir se dire : « Bien, quand on développe dans un  
centre-ville ou dans les quartiers centraux, qu'est-ce que ça coûte réellement. » Et qu'est-ce  
que ça coûte la densification à Montréal. Et ça veut dire aussi et toute la suite là, qu'est-ce que  
ça coûte développer un CPE quand on est au centre-ville, quand on est sur le Plateau – je  
parle du Sud-Ouest mais ça sera Côte-des-Neiges aussi aux abords du CUSM, on aura les  
mêmes – à l'OCPM Saint-Raymond, on avait les mêmes réflexions.

2095 Donc il va falloir aussi la pousser cette réflexion-là sur la question des familles et il va  
falloir, je crois, aussi être innovant dans comment on pense aussi l'organisation du territoire. Il  
y a des villes, comme par exemple Vancouver, qui faisaient face à ce défi-là, qui ont permis le  
micro-lotissement, donc sur des terrains, faire – à Montréal, on n'a le droit qu'une habitation  
2100 sur un terrain, mais en même temps, il y a peut-être des espaces qu'il pourrait être très  
intéressant de densifier des secteurs à échelle humaine avec des maisons de type unifamilial  
ou en tout cas duplex, multigénérationnel, mais ce n'est pas permis actuellement.

2105 Donc il va falloir être ingénieux avec la réglementation d'urbanisme et je crois qu'il va  
surtout falloir le faire sur l'ensemble du territoire montréalais. Parce qu'actuellement, c'est  
quelques arrondissements qui contribuent à la Stratégie d'inclusion et il ne faudrait pas que ce  
soit de même sur tous les enjeux qui touchent l'habitation en général.

**M. MARCEL CÔTÉ :**

2110 Et dans les grands développements qui s'en viennent, on peut penser à l'hippodrome,  
on peut penser à Lachine, Radio-Canada, il va falloir une réflexion. Il y a des leçons dans le  
Sud-Ouest, des leçons que vous avez faites dans Griffintown. Quand le momentum est là, les  
politiques d'inclusion sont acceptées par les promoteurs. Elles sont acceptées. En fait, vous  
2115 avez eu un grand succès depuis deux, trois ans.

**Mme LOUISE HAREL :**

2120 Permettez-moi de dire d'autant que pour que cette politique d'inclusion devienne  
obligatoire, il faudrait donc une modification à la charte de la Ville de Montréal, mais il est  
possible dans la mesure où la volonté politique s'exprime, comme ce fut le cas aussi dans  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de l'appliquer à partir de 100 unités et non pas simplement  
de 200 unités. Parce que les promoteurs vont l'accepter en autant que c'est appliqué à tout le  
monde. Sinon il y a une sorte d'iniquité de le faire juste quand il y a des changements de  
zonage puis de ne pas le faire quand c'est de plein droit.

2125

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

En autant que les règles sont claires.

2130

**Mme LOUISE HAREL :**

En autant que les règles sont claires.

2135

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

C'est ce qu'il vient de nous dire.

**Mme LOUISE HAREL :**

2140

Moi, j'aimerais ça aussi beaucoup attirer votre attention sur le fait que l'emploi de  
fabrication se perd à Montréal. Vous êtes conscients, au cours des dix dernières années, c'est  
presque 70 000 emplois, puis on peut dire c'est comme ça partout. En fait, je comprends  
qu'aux États-Unis ils tentent de renverser le courant et ça, ça suppose que nos dix-neuf parcs  
industriels qui sont complètement vétustes et archaïques, qu'il y ait un coup de barre qui soit  
2145 donné en termes d'innovation.

2150 Parce que dans une ville du savoir, qu'on ne soit pas capable d'avoir des chaires de  
recherche sur les milliards qu'on investit dans le souterrain, dans l'eau, dans la chaussée,  
qu'on ne soit pas capable de soutenir qu'il y ait de la récupération, du recyclage de matériaux  
2155 pour pouvoir peut-être penser autrement le surfacage de nos rues et tout, il y a – puis ça vaut  
aussi pour l'innovation dans la fabrication. Parce que tous ces emplois, ce qui nous quitte,  
c'était 70 000 emplois, 2 500 entreprises au cours des dix dernières années, ça s'en va parfois  
juste à côté à Laval parce que – ou à Toronto ou ailleurs – mais il demeure que moi, ma  
grande crainte, c'est quand les grues pour les hôpitaux, les condos, puis les tours à bureaux  
vont cesser, on va se rendre compte que finalement, l'emploi de ceux qui habitaient à Montréal  
nous a quittés et ceux qui l'habitaient aussi.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2160 D'accord. Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

Ça conclut votre présentation. Merci beaucoup.

2165 **M. MARCEL CÔTÉ :**

Merci.

2170 **M. JEAN BURTON, président :**

C'est bien apprécié, Madame Harel, Madame Fournier, Monsieur Côté. Messieurs  
Cantin et Lévesque, vous êtes là? Parfait. Bienvenue! Bonsoir, Messieurs!

2175 **M. LAURENT LÉVESQUE :**

Bonsoir!

**M. JEAN BURTON, président :**

2180 Vous avez le micro.

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

2185 Merci. Je suis Laurent Lévesque, coordonnateur de l'unité de travail pour l'implantation de logements étudiants UTILE, accompagné d'Antoine Cantin, coordonnateur à la recherche. On pensait être les seuls ce soir à aborder le thème de *Montréal, ville universitaire*. On est surpris de constater que ça ne sera pas le cas, donc on va un peu peut-être reprendre le flambeau sur cet enjeu parce que c'est le mandat de l'UTILE, c'est notre champ d'action le logement étudiant et plus spécifiquement les enjeux liant les étudiants et la Ville.

2190 Parce que nous sommes une équipe de jeunes étudiants et professionnels dans les domaines de l'urbanisme, l'économie, la communication et le mandat de l'UTILE, c'est de développer, aussi faire la recherche et la promotion du logement étudiant comme champ d'action socialement bénéfique.

2195 Donc aujourd'hui, l'axe de notre mémoire sur le Plan de développement de Montréal, c'est de traiter un peu la cohérence entre les orientations puis la vision au sujet de *Montréal, ville universitaire*. Donc on va commencer par un tour de piste un peu des enjeux liant les étudiants et la Ville parce que si on parle souvent de ville universitaire, on parle peu souvent des universitaires qui sont les gens qui étudient dans ladite ville universitaire. On parle beaucoup des institutions mais peu souvent de la population qui les fréquentent. Donc on va commencer par faire le tour de ça, puis en deuxième temps, on va parler un peu plus de logement étudiant spécifiquement pour rappeler un peu les façons de développer, puis qu'est-ce qu'il y a à Montréal en ce moment comme possibilité. Donc je vais laisser Antoine commencer.

2200

2205

**M. ANTOINE CANTIN :**

2210 Donc on a beau parler souvent des institutions d'enseignement supérieur, ce n'est pas  
seulement ça qui fait le sens, comme Laurent vient de le mentionner, ce n'est pas ça qui fait  
l'ensemble d'une ville universitaire. On a remarqué que dans le PDM, il n'y a aucune mention  
de cette population-là, la population étudiante. Même dans les comptes rendus des soirées  
*Demain Montréal*, aucune fois ça n'a été mentionné non plus, la population étudiante ni ses  
impacts.

2215 On peut se demander pourquoi. Certains vont dire qu'être étudiant, c'est une condition  
qui est transitoire. Mais ça a beau être une condition transitoire, ça reste que c'est une  
population qui va être permanente et qui va en augmentant même. Donc c'est une population  
qui est importante à l'échelle du Québec. 4 % de la population du Québec est considéré  
2220 étudiante. Donc c'est étonnant de voir qu'une population aussi importante, aussi grande, reste  
invisible dans la planification urbaine du territoire.

2225 La planification est souvent axée sur les institutions en tant que telles, sur les campus  
ou les bâtiments concrets, même souvent sur les institutions morales, souvent axée sur la  
création du capital humain plutôt, mais l'accent est rarement mis sur les impacts sociaux. De  
plus en plus, c'est le cas, comme par exemple avec le Campus Outremont et le PDUES lors du  
rapport de la commission justement sur le PDUES, il a été mentionné des impacts que pouvait  
avoir l'apport d'une grande population étudiante dans le secteur. En espérant que ce rapport-là  
va influencer la refonte, la mise à jour du PDUES à Marconi-Alexandra.

2230 L'UTILE pense que c'est assez paradoxal que les institutions d'enseignement  
supérieur, ce qui fait en sorte que Montréal est une métropole du savoir, une métropole  
universitaire, que ce soit les institutions d'enseignement supérieur qui soient un pilier de la  
vision du PDM tandis que la population qui est l'essence même de l'université soit invisible  
2235 dans tous ces outils de planification là.

2240 Dans la section de notre mémoire qui s'intitule : *Le cégep et l'université, près, pas près, j'y vais*, on démontre dans le fond que ce n'est pas nécessairement par choix que les étudiants décident de venir vivre à Montréal. C'est plutôt en raison de l'éloignement entre le domicile familial et l'institution d'enseignement supérieur. La majorité de ces étudiants-là viennent à Montréal et décident d'habiter en appartement entre autres parce que les résidences sont insuffisantes. Il y a seulement 4 % de la population totale d'étudiants au Québec qui vit en résidence. On retrouve environ 5 200 places en résidence étudiante à Montréal, tandis que Montréal accueille 60 % de la communauté étudiante du Québec en entier. Puis la population 2245 de Montréal, en général, représente 24 % de la population du Québec. Donc Montréal doit accueillir ces jeunes-là qui ne trouvent pas nécessairement tout le temps de logement abordable puis qui se retrouvent sur le marché locatif.

2250 Montréal est, dans le fond, on pourrait dire un lieu de transition. C'est ce qui est annoncé à la section suivante du mémoire, parce qu'on remarque que le groupe des 15-24 ans, selon le bilan migratoire, est le seul groupe qui a un bilan positif dans les dix dernières années, ce qui est quand même assez impressionnant, tandis qu'on retrouve les plus grandes pertes dans les groupes d'âge qui sont situés juste au-dessus de ces 15-24 ans là, c'est-à-dire les 25-44. Donc les plus grandes pertes se retrouvent dans les gens qui viennent de terminer – 2255 si on peut se permettre, c'est les gens qui terminent les études et qui sont en âge de fonder une famille, puis c'est reflété dans le fond par l'écho qu'on retrouve dans l'exode des 0-14 ans qui est en tout cas dans les graphiques un petit *peak*.

2260 Donc en résumant ça, c'est que la Ville attire les jeunes pour les études mais elle n'est pas capable de les retenir. Elle n'arrive pas à les conserver. En solution à ça, ça serait d'adapter l'offre résidentielle – bien, une des solutions, c'est d'adapter l'offre résidentielle envers les familles, mais pour compléter ça, ça serait aussi possible d'assurer que les places existantes soient les bonnes.

2265 Dans la section suivante encore une fois, sur la compétition dans les quartiers centraux, on démontre que les ménages étudiants sont souvent en rivalité avec les familles pour les grands appartements, parce qu'on a remarqué que les ménages étudiants sont

2270 caractérisés par trois éléments : un taux de roulement assez élevé; une attraction envers les  
grands logements pour diminuer les coûts d'habitation, donc ils ont tendance à se regrouper  
pour partager des appartements, faire de la colocation; puis étant donné que chacun d'entre  
eux ont généralement un revenu ou un budget pour l'habitation, ils ont une capacité à payer  
plus élevée que les familles avec enfants, parce que les enfants généralement ne paient pas le  
loyer. Cette population-là a donc un effet de pression sur le marché immobilier locatif et entre  
directement en compétition avec les familles pour les grands logements.

2275 Il est donc important d'agir pour amoindrir ces effets négatifs là pour pouvoir profiter  
des effets positifs de la présence étudiante dans les localités, parce que, oui, les étudiants ont  
une présence, on des effets désirables dans les localités où ils s'installent, c'est ce qu'on voit à  
la section *Une population pourtant désirable*.

2280 Je ne veux pas aller trop en détail mais je vais vous nommer les différents éléments,  
les différents effets positifs d'une population étudiante. En premier lieu, c'est qu'ils amènent un  
certain pouvoir, ils ont un certain pouvoir d'achat, donc ils permettent de soutenir l'économie  
locale, de rendre viables certaines activités commerciales et, du même coup, souvent de  
2285 diversifier l'offre commerciale qu'on retrouve dans les secteurs, donc de faire apparaître, en  
arrivant de nouvelles demandes, ça a souvent l'effet de générer de nouveaux commerces.

Ça permet aussi de la revitalisation urbaine, des projets de revitalisation urbaine en  
amenant des populations qui ont un certain mode de vie. On peut parler, par exemple, du  
2290 Campus Outremont qui est planifié. Même s'il n'y a pas de logement, ça risque d'attirer des  
populations étudiantes qui, elles, vont permettre de revitaliser le secteur. Il y a d'autres projets  
aux États-Unis où des résidences ont été installées dans des quartiers assez en difficulté, puis  
éventuellement, cette animation-là, ce dynamisme-là a transpiré à travers d'autres  
emplacements, juste autour dans le quartier immédiat.

2295 Donc il y a un intérêt à ce que les étudiants deviennent des résidents permanents de  
secteurs et non des résidents qui sont seulement en transit. Il y a un intérêt à développer  
l'attraction des étudiants vers certains secteurs pour développer leur sentiment d'appartenance.

2300 Dans notre section *Étudier à Montréal mais comment?* On relate dans le fond le fait qu'il n'y a aucune mesure actuellement dans le PDM qui favorise l'attraction et la rétention des étudiants à Montréal, donc qui ne permet pas d'affirmer le leadership de la métropole en ce sens. On dénonce donc qu'il y a dissonance entre la vision du Plan de développement de Montréal et les mesures prévues dans le plan pour renforcer le caractère universitaire de la métropole.

2305 Je veux juste rappeler aussi que dans le fond, les étudiants d'aujourd'hui sont les familles futures, les familles de travailleurs qui sont éduqués dans le futur. Donc si on désire retenir les familles, c'est bien de penser un peu à l'avant. Vous voyez l'idée? Donc l'UTILE propose le logement comme une partie de la solution vers cette atteinte de la rétention des familles.

2310

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

2315 Puis l'idée que Montréal est une métropole universitaire n'est pas une nouvelle idée à Montréal. L'idée de développer du logement étudiant non plus, même si depuis qu'UTILE a commencé son travail, on a des fois l'impression d'arriver notamment dans des consultations de l'OCPM comme les seuls ayant eu cette idée-là. D'ailleurs, si on regarde tous les mémoires qu'on a déposés à l'OCPM jusqu'à maintenant, on était presque les seuls à parler de logement étudiant, à la fois dans le Quartier latin et autour du Campus Outremont qui sont deux secteurs étudiants importants.

2320

2325 Puis si on regarde un petit peu en arrière, soit en 2002 au Sommet de Montréal, l'idée que Montréal était une métropole universitaire et devait attirer et préserver des universitaires était présente. Et non seulement, elle était présente mais elle était opérationnalisée. Puis c'est ici que le PDM échoue à atteindre cet objectif, cette orientation de *Montréal ville universitaire*. C'est qu'il n'y a aucune – en tout cas, on n'en a pas identifié – vision de comment atteindre cette ville qui, non seulement voit des étudiants passer année après année, mais en profite, en tire profit, puis les fait vivre en son sein.

2330            Puis ce projet-là qui avait été identifié au Sommet de Montréal en 2002 donc, c'était la Cité universitaire internationale de Montréal, qui était un projet qui était appelé à répondre à une partie de la demande en logement étudiant, qui devait construire 3 200 unités de logement pour étudiants spécifiquement sur trois cycles.

2335            Ce projet-là, il devait d'abord être structurant. C'était un de ses objectifs. On le voit d'ailleurs par sa taille, par son ambition. Il visait notamment l'intégration des étudiants étrangers – qui a été mentionné par monsieur Côté un peu plus tôt – qui sont nombreux à Montréal, qui si on les laisse se loger sans encadrement, profitent peut-être moins de la Ville que si on les fait cohabiter avec des étudiants locaux, échanger et ainsi être davantage  
2340 intégrés à la Ville, ce qui nous rapproche toujours de notre objectif de *Montréal, ville universitaire*.

                 Ce projet était structurant aussi en ce qu'il apportait un rayonnement à Montréal. Parce que quand on parle d'une métropole universitaire, lorsqu'on parle de cerveaux mobiles, lorsqu'on parle de sélection puis d'image, bien l'offre de la quantité de logements étudiants disponibles compte là-dedans. Parce que le casse-tête que ça représente de se loger en  
2345 colocation à Montréal quand tu parles mal français ou pas, puis que tu arrives, puis que tu dois composer avec un choc culturel déjà, c'est en soi un défi, un défi pour l'accès à Montréal.

2350            Donc le logement étudiant est un enjeu là-dessus aussi, puis c'est un enjeu aussi de développement économique. La Cité universitaire internationale de Montréal était un projet qui était partie intégrante de la stratégie de développement économique de Montréal jusqu'à sa dernière mention en 2009 où le projet a disparu pour des raisons qu'on va discuter un peu plus loin mais qui peuvent paraître assez évidentes quand on constate que la deuxième grosse  
2355 dimension du projet, c'était qu'il était très fédérateur, que c'est un projet qui a mobilisé entre 2002 et 2009 tous les établissements universitaires de Montréal, donc les sept : on parle des quatre universités et leurs établissements liés, puis on parle de la Ville de Montréal, du ministère des Affaires municipales et des Régions et de Développement économique Canada, donc les trois paliers de gouvernement et tous les établissements concernés.

2360

2365 Ça, ça fait partie des détails qu'on relève mais il y a des dizaines de millions de dollars qui ont été investis dans ce projet-là en études de faisabilité, en recherche de site, en développement. Pourtant, le projet a été tabletté, puis le seul site qui en était rendu à la phase de développement où devaient se situer presque 1 000 unités de ces 3 000, c'est l'îlot Voyageur. Puis on peut comprendre évidemment qu'à la suite de l'échec de l'îlot Voyageur, le reste du projet ait été mis en suspens.

2370 Un des constats qu'on va faire, puis ça, c'est important, quand on parle de comment faire le logement étudiant, on n'est pas en train de faire un plaidoyer pour ressusciter le projet de Cité universitaire internationale de Montréal parce que dans le contexte actuel, c'est certain qu'on n'aura jamais la même mobilisation de tous les acteurs publics et c'est certain qu'on n'aura pas la même ampleur de projet. Peut-être – puis là, c'est une idée – mais peut-être que ce n'était pas la bonne façon de le faire.

2375 Pourtant, Montréal a un besoin de logements étudiants qui demeure malgré l'échec de ce projet. Ce que l'UTILE va proposer, c'est que le secteur communautaire offre au moins une partie de réponse à cet enjeu-là parce que c'est un modèle de développement de logement qui est éprouvé au Québec, qui est capable de répondre déjà à d'autres besoins spécifiques avec les trois volets d'AccèsLogis. Pourtant, jusqu'à très récemment, la population étudiante a été  
2380 entièrement exclue de tout ce qui est logement social et communautaire. Puis ça, c'est en train de changer.

2385 Comme vous savez peut-être, il y a un projet pilote qui est en train de se réaliser de logement étudiant communautaire dans l'arrondissement Ville-Marie, qui est développé par l'UTILE et qui va peut-être ouvrir la porte à un soutien public au logement étudiant communautaire, notamment coopératif, qui peut être une voie de réponse pour atteindre les objectifs et les orientations de *Montréal, ville universitaire* que nous secondons complètement.

2390 Par exemple, à Outremont, le campus qui vient d'être financé par le gouvernement, il n'y a aucun logement étudiant qui est programmé, aucune résidence. Donc c'est sûr qu'il y a du développement résidentiel qui va se faire mais ça ne va pas être fait par l'université. Puis

2395 l'Université de Montréal a, dans sa dernière mouture de projet, rendu très clair que l'entièreté du développement résidentiel se ferait de manière privée. Donc c'est ici que le partenariat public-communautaire peut être une voie de réponse à cette demande, parce que là-dessus, évidemment, on va vous référer à notre mémoire à ce sujet-là, mais le Campus Outremont, sans logement étudiant, n'aura pas un impact urbain que positif. C'est sûr qu'il va avoir un impact déstructurant ou déstabilisant sur le marché locatif des environs, puis c'est important qu'on commence à réfléchir à opérationnaliser l'idée de *Montréal, ville universitaire*.

2400 Puis, en dernier mot, bien c'est ça, ça serait simplement de dire que nous pensons que le logement étudiant communautaire doit faire partie de la solution, puis que la Ville de Montréal a un rôle à jouer là-dedans. Évidemment, ça ne sera pas la Ville qui va subventionner ces projets en majorité directement mais on a une série de recommandations dans le mémoire qui font état de la nécessité de reconnaître le logement étudiant comme un enjeu pour  
2405 Montréal, de l'appuyer, puis de le reconnaître aussi comme un enjeu d'urbanisme, mais surtout de participer à ce projet qu'on est en train de mettre sur place, de mettre en pied, pour amener un élément de réponse qui puisse être structurant puis qu'il aille au-delà d'un projet pilote dans l'arrondissement Ville-Marie parce que c'est un enjeu dans toute la municipalité, puis c'est un enjeu qui va rester à Montréal pour tout l'avenir puis pour lequel on ne trouve pas encore  
2410 d'éléments de réponse dans le Plan de développement de Montréal actuel.

Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

2415 Merci.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2420 J'apprécie beaucoup le temps et l'énergie que vous avez mis à nous présenter votre mémoire et puis vous êtes très articulés. J'ai toujours admiré la participation et l'implication des étudiants dans notre vie, même si c'est transitoire. Vous êtes des acteurs qui allez continuer à agir.

2425 Écoutez, dans vos recommandations, je note que vous ne demandez pas explicitement d'inscrire le logement étudiant dans le PDM. Vous dites que c'est absent mais vous ne recommandez pas de l'inscrire explicitement dans vos recommandations finales, ni votre projet pilote dans le plan d'action. Est-ce que c'est une omission?

2430 **M. LAURENT LÉVESQUE :**

Bien, c'est parce qu'on parle ici d'une période de temps qui est plus importante que la simple réalisation de ce projet-là. C'est certain que...

2435 **Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

Le plan d'action, lui, il est sur une période de temps plus courte.

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

2440 Oui, c'est vrai. C'est certain qu'en fait, ce qu'on préférerait, c'est que ce soit effectué de manière globale, puis ça, c'est difficile en ce moment parce qu'on est dans un cadre de programme pilote, donc on aurait beau recommander que la Ville de Montréal appuie le développement de logement étudiant et communautaire, pour le moment, on est le seul projet. Mais ça serait ça, notre intention. Puis peut-être qu'on ne sera pas le seul d'ici peu. Puis  
2445 idéalement, on ne le serait pas, mais...

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2450 Permettez? C'est que le Plan de développement a un volet vision, un volet plan d'action. Dans le volet vision, de la même façon que vous avez dit tantôt : « Pour un individu, la situation étudiante est transitoire » mais il y aura toujours un groupe d'étudiants dans la population montréalaise et ailleurs aussi. Il y aura toujours des étudiants. Et donc, en tout cas,

je suis un petit peu surprise quand même que vous ne demandiez pas que cet enjeu-là soit pas inscrit ou nommé ou identifié dans l'élément de vision aussi.

2455

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

Bien on serait heureux qu'il le soit. Et on ne voulait pas être – parce qu'on part de loin. C'est un peu ça notre position. C'est que le Plan de développement de Montréal part de loin, puis on a mis des recommandations qui nous semblaient réalistes mais pour être cohérent, c'est sûr qu'il faudrait partir de ces recommandations-ci qui sont de reconnaître le logement étudiant comme un enjeu, puis les opérationnaliser jusqu'au bout. Puis on ne l'a tout simplement pas mis en mots au complet parce que ça aurait fait long et demandant et exigeant, puis ce n'est pas notre approche. Mais ceci dit, on va reconnaître que ça devrait être inscrit au plan d'action.

2460

2465

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

D'accord. Merci.

2470

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Je voudrais que vous m'éclairiez un peu sur la socio-démographie de cette clientèle ou de ce groupe de personnes qu'on appelle les étudiants. Quand on parle de logement étudiant, on pense à logement solo, on va dire ça comme ça, mais on sait très bien qu'il y a une proportion importante du groupe étudiant qui est en ménage familial. Parce que les études sont un peu plus longues puis l'universitaire à 28, 29, 30 ans, qui reçoit son diplôme de médecine en spécialité, bien il est souvent marié, puis il a déjà peut-être un, un et demi enfant, il est en route pour quelque chose. Alors lui, il a un besoin d'habitat familial.

2475

2480

S'il est étranger, il a peut-être une problématique interculturelle comme celle qu'on nous a signalée hier dans un excellent mémoire que nous avons entendu. Donc ce que je veux savoir, c'est que les enjeux de l'habitat familial qui sont soulevés dans le Plan de

2485 développement, les enjeux de l'interculturalisme qui sont soulevés dans le Plan de développement frappent-ils de la même manière ce groupe de personnes, selon vos observations, est-ce que ce sont les mêmes besoins que le reste de la population?

2490 Autrement dit, la problématique d'habitat familial de Montréal vise toutes les catégories de ménages familiaux, y compris les ménages familiaux étudiants. Est-ce que je raisonne correctement?

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

2495 La réponse est oui. Plus spécifiquement, on a déjà commencé à dire, à chaque occasion qu'on a, que la population étudiante n'est pas aussi homogène qu'on a l'habitude de le penser et elle l'est de moins en moins. Ce n'est pas juste qu'on le reconnaît aujourd'hui, c'est que ça évolue. Puis comme vous le dites, aujourd'hui, pour beaucoup d'étudiants et d'étudiantes, la famille c'est une réalité. Puis il n'y a pas que ça. C'est aussi que les gens passent par différentes phases. Notre travail, c'est aussi de justement reconnaître ces  
2500 différents besoins-là et de faire évoluer le modèle du logement étudiant de la résidence classique avec des lits simples bordés de chaque côté d'un corridor vers quelque chose qui représente un peu plus les aspirations des étudiants aujourd'hui, puis surtout la variété de leurs besoins.

2505 Donc dans les projets dont on fait la promotion, il y a un volet logement étudiant normal mais en colocation pour répondre à la demande d'aujourd'hui, puis aussi pour maximiser l'impact que ça a sur l'allègement sur le marché locatif privé. Il y a un volet logement famille qu'on est encore en train d'évaluer mais parce qu'il y en a des familles étudiantes puis il faut les loger. Ça pose des défis mais c'est important d'en parler.

2510 Il y a un volet logement pour handicapé aussi, parce que des étudiants handicapés, il y en a. Puis ça, c'est deux populations spécifiques qui ont une difficulté excessive à se loger parce qu'ils sont à la fois étudiants ou en famille – à la fois handicapé ou en famille et étudiant. Puis si tu es en ville pour un an ou deux pour faire – mettons deux ou trois ans pour faire ta

2515 maîtrise par exemple, que tu viens avec ta petite famille, c'est très difficile de trouver une place en Coop. C'est très difficile de trouver une place en HLM si tu es à faibles revenus, puis tu l'es probablement parce que tu fais une maîtrise.

2520 Ça fait que c'est ça les enjeux qui font qu'il y a une partie de cette population-là qui peut aller vers le logement social parce que si les étudiants sont généralement exclus de beaucoup de projets de logement social, quand ils ont des enfants, il y a certaines catégories dans lesquelles ils peuvent rentrer, comme les HLM. C'est possible de demander quand tu es mère monoparentale aux études mais ça ne va pas répondre à la majorité de cette population-là, puis nous, on ne va jamais dire non plus qu'on devrait rediriger les étudiants vers le parc de  
2525 logement social actuel, parce que ce parc-là est déjà sous le stress de la demande.

Donc c'est justement d'offrir des développements de logement étudiant qui répondent à une variété de besoins. C'est comme ça qu'on va vraiment répondre à ces besoins-là, si je peux me permettre le syllogisme.

2530

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Donc l'habitat étudiant auquel vous songez doit être aussi varié que l'habitat général de Montréal. Il doit y avoir du familial, du petit familial, du grand familial, du célibataire, du solo.

2535

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

Dans une certaine mesure, oui.

2540

**M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :**

Oui.

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

2545

Et c'est sûr que nous, on fait toujours la promotion d'une variété de typologies.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2550

Donc si on inscrit l'enjeu dans le volet vision, il faut aussi indiquer le caractère diversifié de cette réalité-là.

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

2555

Oui. Puis vous voyez, c'est autre chose qu'on n'a pas osé pousser dans les recommandations.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2560

J'ai une question par ailleurs. Pas traditionnellement mais enfin disons que généralement, on prenait pour acquis que c'était les institutions d'enseignement, surtout dans le cas des étudiants universitaire, c'était les institutions d'enseignement qui prenaient la responsabilité de s'occuper du logement étudiant. Ils ont tous des bureaux de placement de location de résidences, ils en ont tous. Plus ou moins suffisamment, mais ils en ont tous.

2565

Ce que je comprends de vous, c'est que vous êtes un regroupement qui avez une action qui est complémentaire à ce que font les universités, parce que ce qu'elles font n'est pas suffisamment, ça ne répond pas maintenant à tous les étudiants, à tous les besoins? Est-ce que c'est complémentaire ou c'est à la place de?

2570

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

Bien on ne va pas se poser en remplacement des institutions d'enseignement, parce qu'elles font déjà des efforts dans ce sens-là, puis leurs résidences répondent à une partie de

2575 la demande. Mais c'est parce qu'on fait face à une insuffisance quantitative. Les universités ne  
peuvent tout simplement pas répondre à la quantité de demandes, puis il y a une différence  
qualitative dans notre démarche aussi, dans le sens où si on compare avec le parc existant de  
résidences, on ne fait pas, majoritairement, on ne compte pas développer des chambres  
seules qui sont la très grande majorité de l'offre actuelle, puis qui répond à une partie très  
2580 pointue de la demande comme on vient de discuter.

Donc effectivement, notre approche est davantage complémentaire. On travaille  
d'ailleurs, on préfère travailler en partenariat avec les universités des secteurs où on  
s'implante. C'est le cas avec l'UQÀM, puis c'est ça, notre approche. C'est de continuer là où  
2585 les universités se sont arrêtées aussi. Parce qu'à part l'ÉTS et McGill, il n'y a plus de  
développement de résidences à Montréal.

**Mme IRÈNE CINQ-MARS, commissaire :**

2590 D'accord. Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

2595 Merci beaucoup, Messieurs.

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

Merci à vous.

2600 **M. JEAN BURTON, président :**

Vous terminez notre soirée.

**M. LAURENT LÉVESQUE :**

2605

Profitez du reste de votre soirée. Merci.

**M. JEAN BURTON, président :**

2610

Alors, merci à tous. Il y a quelques survivants à l'exercice. Donc nous poursuivons, nous, lundi à 13 h, lundi de la semaine prochaine à 13 h. Bonne fin de soirée!

\*\*\*\*\*

2615

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2620

Et, j'ai signé :

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**

2625